

# Articulation des temps de vie des aidant·es

## Enjeux et solutions

PLAIDOYER 2023





# Sommaire

## **4 LE COLLECTIF JE T'AIDE**

## **5 LA POSITION DU COLLECTIF JE T'AIDE**

## **8 SYNTHÈSE DU PLAIDOYER**

## **9 LES PROPOSITIONS DU COLLECTIF JE T'AIDE**

**9** Les propositions transversales à toutes les situations d'aidance

**9** Les propositions spécifiques aux jeunes aidant-es

**10** Les propositions spécifiques à la vie professionnelle des aidant-es

**10** Les propositions spécifiques aux aidant-es à la retraite

## **11 INTRODUCTION**

## **15 ARTICULATION DES TEMPS DE VIE : QUELS ENJEUX ?**

**15** Enjeux transversaux à la prise en compte de l'articulation des temps de vie

**16** Dimension genrée de l'aidance transversale à tous les temps de vie

## **21 ETRE JEUNE ET AIDANT-E**

**21** Qui sont les « jeunes aidant-es » ?

**22** Une aidance qui s'inscrit dans une période de construction d'identité

**23** L'impact de l'aide sur les temps de vie des jeunes aidant-es

**24** Des dispositifs existants à développer

## **27 QUAND L'AIDANCE S'IMMISCE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE**

**27** Du côté des aidant-es : un besoin de flexibilité

**31** Du côté des employeur-euses : un enjeu de plus en plus perceptible

## **35 PENSER LA RETRAITE DES AIDANT-ES**

**35** Aidance et retraite

**36** Les impacts spécifiques de l'aidance sur la retraite

**37** Les freins actuels à l'accompagnement des aidant-es en retraite

## **39 LES MEMBRES DU COLLECTIF JE T'AIDE**

## **44 BIBLIOGRAPHIE**

## **46 CONTRIBUTIONS ET REMERCIEMENTS**

# Le Collectif Je t'Aide

2015

CRÉATION DU COLLECTIF JE T'AIDE



## Nos objectifs

- Défendre les droits des aidant-es,
- Rendre les aidant-es visible dans notre société,
- Transformer la société

## Actions phares

JNA, PIA, campagnes de sensibilisation, plaidoyer, conférences

45

## Membres physiques

EN JUIN 2023

29

## Structures membres

EN 2023



# La position du Collectif Je t'Aide

Si le Collectif Je t'Aide reconnaît que chaque situation d'aidance est unique, il souhaite porter les **problématiques et enjeux communs aux 11 millions d'aidant-es** : épuisement, précarité, isolement, santé mentale et physique fragilisées, manque de visibilité et de reconnaissance en sont quelques exemples. Pour le Collectif Je t'Aide, **l'aidance n'est pas une vocation** mais bien un rôle qui s'apparente souvent à une **situation imprévisible**. C'est un phénomène en **pleine expansion** du fait du **vieillissement de la population**, de **l'augmentation des maladies chroniques** et de la **crise sanitaire** qui montre **l'importance de l'entraide** et des liens de solidarités, informels comme sociaux. **Nous serons toutes et tous aidant-es et aidé-es** dans le cours de nos vies. Aujourd'hui encore, les aidant-es effectuent un **travail invisible et gratuit**, bien distinct de celui des professionnel·les, et **participent** pleinement à notre **système de soin** et de protection

sociale sans que leur contribution, essentielle, ne soit reconnue. C'est pourquoi nous souhaitons **porter leur voix** et militons pour **faire avancer leurs droits** et leur **reconnaissance au sein de la société**. Ces avancées ne pourront se faire sans **l'amélioration de l'accompagnement des personnes aidées** pour que les aidant-es soient soutenu-es dans leur rôle et aient davantage de temps. Le Collectif et ses membres œuvrent chaque jour **pour qu'aider soit un choix librement consenti**, valorisé et accompagné et que **l'aidance** soit comprise comme une **question de justice sociale** et de solidarité, partagée par la société toute entière au-delà du cadre familial et intime.

# Les aidant-es



## DÉFINITION

Les **aidant-es** sont toutes les personnes aux liens étroits et stables, résidant ou non sous le même toit que le.la ou les proches aidé.es, qui lui viennent en aide, de manière permanente ou temporaire, régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

# 11

MILLIONS D'AIDANT-ES  
en France



1 personne  
sur 6

## 500 000

sont des jeunes de  
moins de 18 ans<sup>3</sup>

39% s'occupent de  
2 proches ou plus<sup>4</sup>



60%  
sont des femmes<sup>5</sup>

## 70%

des aidant-es sont  
actif-ves<sup>6</sup>

## 23%

d'entre elles.eux  
sont retraité-es<sup>6</sup>

## 1/2

PERSONNE  
connaît le terme  
« aidant »<sup>1</sup>

EN 2030

## 1/4

des actif-ve  
sera aidant-e<sup>2</sup>

## ACCOMPAGNER LES AIDANT-ES, DIVERS ENJEUX MAJEURS DE SOCIÉTÉ :

- Un enjeu de reconnaissance par elles.eux-mêmes et par la société
- Un enjeu d'égalité femmes/hommes
- Un enjeu de transition démographique
- Un enjeu de santé publique
- Un enjeu de lutte contre la précarisation (sociale et financière)
- Un enjeu de maintien du lien social et de solidarité
- Un enjeu de démocratie et de participation citoyenne

MICHELLE · 66 ANS



Aidante de son mari  
atteint d'une maladie  
neuro-dégénérative

LAURA · 34 ANS



Aidante de ses  
deux enfants  
polyhandicapé-es

ALICE · 21 ANS



Aidante de sa mère  
atteinte d'un cancer

PIERRE · 40 ANS



Aidant de son frère  
atteint de troubles  
psychiques

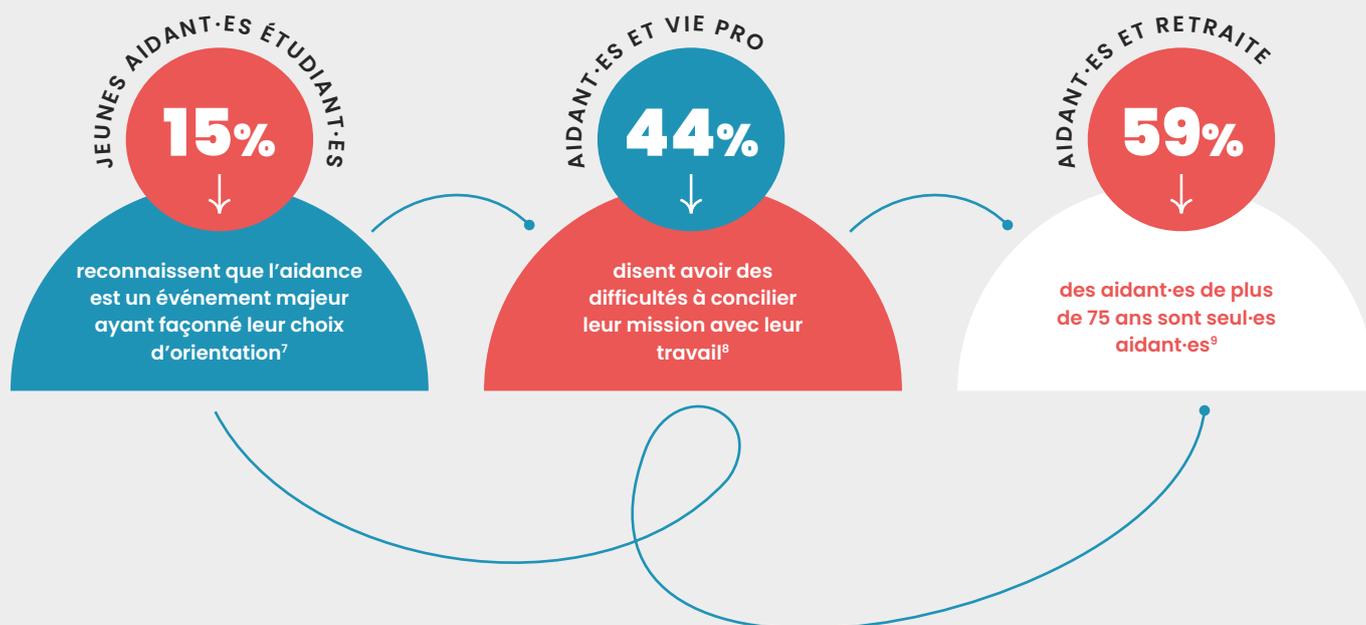
# L'articulation des temps de vie



## DÉFINITION

L'articulation des temps de vie est une notion questionnant l'équilibre que chaque personne peut trouver, ou du moins chercher, entre les différentes sphères de sa vie. Ces sphères de vie étant : la vie professionnelle (emploi, recherche d'emploi, projets professionnels au sens large), la vie sociale

(loisirs, relations sociales, pratique sportive), la vie familiale (relations familiales, responsabilités parentales, loisirs). Chez les aidant-es, leur rôle auprès de leur proche vient s'ajouter à cette articulation.



MARIE • 57 ANS



Aidante de sa mère  
ayant perdu une partie  
de son autonomie

- 1 Fondation April & BVA, « Baromètre des Aidants 2015-2022 : Avancées et perspectives », août 2022, pp.1-54
- 2 Fondation April & BVA, « Baromètre des Aidants 2015-2022 : Avancées et perspectives », août 2022, pp.1-54
- 3 Novartis France, « Une enquête inédite sur les jeunes aidants en France met en lumière une face invisible de l'aide, en attente de soutien. », 6 Octobre 2017, <https://urlz.fr/fnN5>
- 4 Fondation April & BVA, « Baromètre des Aidants 2015-2022 : Avancées et perspectives », août 2022, pp.1-54

- 5 Fondation April & BVA, « Baromètre des Aidants 2015-2022 : Avancées et perspectives », août 2022, pp.1-54
- 6 Fondation April & BVA, « Baromètre des Aidants 2015-2022 : Avancées et perspectives », août 2022, pp.1-54
- 7 JAID, « Webinaire Campus-Care : résultats », Janvier 2023, En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=azITCFHDFnQ>
- 8 Fondation April & BVA, op.cit.
- 9 CREDOC & Assurance Retraite, op.cit

# Synthèse du plaidoyer

Le **manque de temps** et la **difficile articulation des temps de vie** sont des dénominateurs communs à l'ensemble des aidant-es. Quel que soit leur âge, leur genre, leur situation professionnelle, leur lieu de vie, ils-elles doivent toutes et tous **cumuler plusieurs rôles** : scolarité et études, vie professionnelle, vie familiale, vie sociale et vie personnelle. Cette cumulation des rôles, qu'ils-elles effectuent parfois seul-es, les poussent à accomplir **deux à trois journées en une**.

Cette **multiplicité des rôles** a des impacts forts sur les aidant-es et les ancien-n-es aidant-es, qui souffrent d'un manque de temps, d'un épuisement physique et mental, de précarité et d'isolement. Toutefois, ces **impacts diffèrent** selon plusieurs critères, car **aider creuse les inégalités** : entre les femmes et les hommes, les catégories socio-professionnelles, les territoires, le nombre et la situation des personnes aidées et la situation familiale et personnelle. Ces impacts sont également **différents selon les temps de vie**, et ce plaidoyer vise à en montrer **trois** : **la jeunesse, la vie professionnelle et la retraite**.

L'aidance peut survenir dès le plus jeune âge. Les jeunes aidant-es et jeunes adultes aidant-es le deviennent dans une **période décisive de leur vie** : celle où leur **identité se construit**, tant socialement, professionnellement que psychiquement. Le fait d'aider va donc impacter leurs **choix d'orientation professionnelle** et de lieu de vie, leur sociabilité, et nourrir le sentiment de se sentir différent.e et à l'écart des autres jeunes.

Ces impacts perdurent ensuite dans la **vie professionnelle**. Certains aidant-es, et plus particulièrement les femmes, **ne peuvent travailler**, faute de structures adaptées pour leurs proches, et il leur est difficile de retrouver un emploi après de nombreuses années d'aidance. Cela, alors même qu'ils-elles développent de **nombreuses compétences**, encore non valorisées et reconnues. Pour celles et ceux qui travaillent, les difficultés à articuler les temps de vie sont fortes, avec un besoin de **flexibilité, d'écoute et de dispositifs**. Malgré de **nouveaux droits** apparus ces dernières années, et le développement de **dispositifs et de solutions**, le sujet des salarié-es aidant-es reste encore peu appréhendé par les employeur-es, managers et services RH.

Enfin, la difficile articulation des temps de vie perdure à la **retraite**. Concernant le volet financier, les **cotisations retraite des aidant-es sont souvent réduites** par rapport aux autres retraité-es, faute d'avoir pu travailler à plein temps et de façon continue sur l'ensemble de leur carrière. Au-delà d'une **précarité accentuée**, les aidant-es à la retraite **manquent de temps**. Leur santé est davantage dégradée, et ils ont moins accès aux loisirs et aux temps sociaux, ce qui **accentue leur isolement**. Certains impacts perdurent au-delà de l'aidance, et les ancien-n-es aidant-es doivent ré-articuler leur temps de vie après cette période.

Comment faciliter l'articulation des temps de vie des aidant-es à tous les moments de leur vie ? Pour répondre à ces différents enjeux, le Collectif Je t'Aide fait **20 propositions**.

# Les propositions du Collectif Je t'Aide

## LES PROPOSITIONS TRANSVERSALES À TOUTES LES SITUATIONS D'AIDANCE

- Mettre en place une **politique interministérielle** dédiée aux aidant-es et en **faire une grande cause nationale** 
- **Renforcer le soutien aux proches aidé-es** par :
  - L'**augmentation des moyens dédiés** aux structures et professionnel·les de santé, du social et du médico-social et la **revalorisation** de ces métiers.
  - Le **renforcement des plans d'aides des personnes aidées**, pour permettre une réponse exhaustive et accessible financièrement à leurs besoins.
- **Former les professionnel·les au repérage et à l'orientation des aidant-es quel que soit leur âge** (*Santé, sociaux, médico-sociaux, Education Nationale, Enseignement Supérieur, employeur-euses, fonctions RH, managers, médecine du travail, professionnel·les de l'emploi, du recrutement et de la formation professionnelle*) 
- **Rendre effectif le droit au répit** par :
  - Le **développement et la diversification** des solutions de répit adaptées et de qualité
  - La **création et le soutien aux plateformes de répit** et d'accompagnement, en augmentant leurs moyens financiers et leurs ressources humaines pour qu'elles accompagnent tous les aidant-es
  - Le développement de **moyens financiers** pour limiter le reste à charge des aidant-es et des aidé-es
- **Simplifier les démarches administratives**  des aidant-es et de leurs aidé-es, par la **réduction des délais**, la **coordination des différents services** et l'**augmentation** du nombre de professionnel·les référent·es sur l'ensemble du territoire.
- Créer un **bilan de santé annuel** pour tous·tes les aidant-es et garantir des **consultations psychologiques gratuites**, dès l'annonce du diagnostic de l'aidé.e et tout au long du parcours.

- **Maintenir les dispositifs de soutien**, d'accompagnement et d'aide dans l'après-aidance
- Renforcer les outils d'analyse et de visibilisation de la question de l'aidance à travers la **conduite d'études nationales statistiques**
  - Une étude sur la **diversité des profils des aidant-es** (âge, genre, région, type d'aidance, etc)
  - Une étude **mettant en avant les coûts cachés des impacts de l'aidance** sur les aidant-es et leurs aidé-es

## LES PROPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX JEUNES AIDANT-ES

- Développer les **actions d'information et de soutien** aux jeunes aidant-es
- Rendre effectif le **droit au répit** pour les jeunes aidant-es mineurs
- Insérer, dans les **critères d'attribution des bourses**, un **critère** pour les jeunes aidant-es afin de les aider financièrement dans leurs études

### LES PROPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA VIE PROFESSIONNELLE DES AIDANT·ES

- Inciter les employeur·euses à **inclure le sujet des salarié·es aidant·es dans leur stratégie RSE** et dans les objectifs des entreprises à mission
- Favoriser le **développement d'accords collectifs** sur le sujet des aidant·es
- **Former les managers de proximité** à l'accompagnement des salarié·es aidant·es et **développer la diffusion des bonnes pratiques** 🗣️ 📄
- **Accompagner les aidant·es dans leurs parcours professionnel** 🗣️ 📄 par :
  - La création d'un **bilan de compétences dédié aux aidant·es**
  - La valorisation des **compétences développées** durant l'aidance, transversales et spécifiques, pour les accompagner dans **tous leurs choix professionnels**
  - **L'ouverture de droits à la formation** aux aidant·es qui ont dû réduire ou cesser leur activité professionnelle
- **Élargir le congé de proche aidant** par :
  - L'**élargissement** de ce congé à **l'ensemble des aidant·es**, quel que soit le type de pathologie du proche qu'ils·elles accompagnent et quel que soit le lieu de vie du proche aidé
  - **L'augmentation de sa durée**
  - Le **maintien du salaire** pendant cette période de congé
  - Permettre **un congé par proche aidé·e**
  - **Orienter les aidant·es vers un accompagnement psycho-social le temps du congé** pour organiser son temps de vie et son temps post-congé
- En parallèle de l'élargissement du congé de proche aidant, **ouvrir la réflexion** autour d'un **quota annuel de jours de congés**, qui regrouperait certains congés existants. Ces congés, à utilisation souple et en demi-journée, permettraient de **s'occuper de ses proches**, quelle que soit leur situation.
- Ouvrir la réflexion sur **l'interdiction de licenciement** pendant et après un congé de proche aidant, sur le modèle du congé maternité.

### LES PROPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX AIDANT·ES À LA RETRAITE

- **Améliorer la retraite des aidant·es** 🗣️ par :
  - **L'élargissement des conditions d'accès** à des trimestres supplémentaires de retraite, à toutes les personnes aidantes, quels que soient l'âge, la durée d'aidance, et l'origine de la perte d'autonomie de la personne aidé
  - La **suppression de la condition** de devoir interrompre son activité professionnelle sur 30 mois consécutifs
  - La **rétroactivité des droits à la retraite pour les aidant·es**
- Mettre en place des **actions de formation et de sensibilisation** 🗣️ à destination des aidant·es en activité professionnelle, des employeur·euses et des professionnel·les de l'emploi pour :
  - **Sensibiliser au rôle d'aidant·e** et à ses impacts sur la santé
  - Communiquer sur les **outils de prévention** existants
  - Informer des **outils administratifs et juridiques** pour préparer sa retraite et faire valoir ses droits

# Introduction

## 2023 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR

### LES AIDANT.ES

Le 31 Décembre 2022 s'achevait officiellement la stratégie nationale « **Agir pour les aidant-es 2020 - 2022** ». Cette stratégie fut la première politique publique entièrement dédiée aux aidant-es, longtemps désigné-es sous les termes de « proches » ou « familles » dans des politiques publiques diverses et éclatées. Son volet 2 a été annoncé le 6 Octobre 2022 par le Ministre des Solidarités Jean-Christophe Combe et devrait être lancé en 2023 sous le nom « **Agir pour et avec les aidants** ».

Pourtant, en cette première moitié d'année 2023, le **constat pour les aidant-es** et les structures qui les accompagnent **est lourd**. La stratégie nationale n'a été que partiellement mise en œuvre et son volet 2 tarde à sortir au moment où ce plaidoyer est rédigé. Les politiques publiques de ce début d'année n'ont pas permis une réelle prise en compte des aidant-es, voire les ont **davantage précarisé-es** : réforme des retraites et loi sur le bien vieillir en sont quelques exemples. La **gestion des différentes crises sociales, économiques et démocratiques** éclipsent tout une partie de la population, alors que le sujet de **l'aidance nous concerne toutes et tous**.

## ACCOMPAGNER LES AIDÉ.ES ET LES AIDANT.ES

Accompagner les aidant-es, c'est **avant tout accompagner leurs aidé-es**. En effet, la **prise en charge des personnes aidées est encore insuffisante**, quelle que soit leur maladie, pathologie, degré de perte d'autonomie ou de situation de handicap. Les **moyens manquent** pour avoir des structures adaptées et des professionnel·les formé·es et en nombre suffisant. Les aidant-es tiennent donc un rôle important, puisqu'ils-elles viennent **pallier les dysfonctionnements du système**. Les relations d'aide peuvent donc être subies, entraînant contraintes et souffrances et dégradation des liens aidant-es/aidé-es. **Le premier soutien aux aidant-es est donc la mise en place d'un accompagnement de qualité des proches aidé-es**, adapté à leurs besoins.

## « ARTICULATION DES TEMPS DE VIE » :

### UN DÉNOMINATEUR COMMUN À TOUS LES AIDANT.ES

Pour son sixième plaidoyer, le Collectif Je t'Aide et ses membres ont décidé de traiter la question de **l'articulation des temps de vie des aidant-es**, un des dénominateurs communs à l'ensemble des aidant-es. Quels que soient leur âge, leur genre, leur situation professionnelle ou leur lieu de vie, ils doivent toutes et tous **cumuler plusieurs rôles** : scolarité et études, vie professionnelle, vie familiale, vie sociale et vie personnelle. Cette cumulation des rôles, parfois seul-es, les poussent à accomplir « *deux à trois journées en une* ». Les **objectifs** de ce plaidoyer sont multiples : montrer les impacts communs à tous les aidant-es, leurs **spécificités selon les temps de vie** et **proposer des solutions** aux pouvoirs publics et aux acteur·rices professionnel·les. Pour qualifier ces temps de vie, **trois temps de vie ont été sélectionnés**, qui ne sont pas les seuls : être jeune et aidant-e, la vie professionnelle des aidant-es et les aidant-es et la période de la retraite.

## UNE MÉTHODOLOGIE PARTICIPATIVE

Ce plaidoyer a été réalisé selon une **méthodologie participative** impliquant les membres du Collectif Je t'Aide, des aidant-es et des expert-es.

Les **membres** du Collectif ont participé à un **groupe de travail dédié** et ainsi **apporter leur expertise** dans le cadre de l'élaboration de ce travail.

Une **consultation nationale à destination des aidant-es et ancien-nés aidant-es** a par ailleurs été lancée en ligne de février à avril 2023. Plus de **800 personnes** ont répondu à cette consultation. Leurs réponses ont permis de nourrir l'analyse proposée à travers ce plaidoyer. Tout au long de ce plaidoyer, les chiffres et verbatims issus de la consultation nationale seront notifiés par les icônes  et .

### 03 PROFIL DES RÉPONDANT-ES DE LA CONSULTATION NATIONALE

- **87%** de répondant-es femmes
- Parmi les répondant-es, **68%** sont ou ont été l'aidant-e d'une seule personne et **32%** des répondant-es sont ou ont été l'aidant-e de 2, 3 ou plus de 3 personnes
- Parmi les répondant-es, **40%** sont les aidant-es de leurs parents, **35%** de leurs enfants et **26%** de leurs conjoint-es
- **37%** sont aidant-es depuis entre 1 et 5 ans, **21%** sont aidant-es depuis entre 5 et 10 ans et **15%** sont aidant-es depuis entre 10 et 15 ans

Le jeudi **11 mai 2023**, le Collectif Je t'Aide a organisé une journée « **un moment entr'aidant-es** », qui a rassemblé une trentaine d'aidant-es. L'un des objectifs de cette journée était de travailler avec les aidant-es présent-es sur des **sous-thématiques du plaidoyer 2023**, notamment afin de finaliser les propositions. Une **trentaine d'aidant-es** ont participé aux trois ateliers thématiques : « **Témoigner sur la question de l'articulation des temps de vie** », « **Faciliter l'accompagnement des parcours académiques et professionnels des aidant-es** » et « **Faciliter l'accompagnement des aidant-es à la période de la retraite** ». Tout au long de ce plaidoyer, les éléments et verbatims ayant été partagés lors de cette journée seront notifiés d'une icône .

Le Collectif Je t'Aide a construit une bibliographie composée de **sources diverses** (articles scientifiques, articles de presse, rapports, guides, dossiers de presse), sur laquelle il s'est basé dans l'élaboration de ses analyses. Il a **auditionné des expert-es** sur des axes précis du plaidoyer. Ainsi, en février et mars 2023, le Collectif Je t'Aide a rencontré :

- **Géraldine Dorard**, Maître de Conférences-HDR en psychologie à l'université Paris Cité, Psychologue clinicienne, co-responsable du programme JAID : Recherches sur les Jeunes AIDants en France. Auditionnée sur la question des jeunes aidant-es.
- **Lina Mechbal**, chargée de projet au Laboratoire de l'Égalité, spécialisée sur la thématique des salariées aidantes. Auditionnée sur la question de la dimension genrée de l'aidance.
- **Alain Blanc**, sociologue, spécialiste de la sociologie du handicap. Son audition a été l'occasion de revenir sur ses travaux et réflexions portant sur les aidant-es.
- Des **responsables syndicaux** et des **féderations professionnelles**
- Des expert-es du sujet des salarié-es aidant-es.

Pour finir, le Collectif Je t'Aide s'est appuyé sur les **relectures et retours de ses membres et autres contributeur-ices externes** afin de finaliser ce plaidoyer.

# Une méthodologie participative

Ce plaidoyer a été réalisé selon une méthodologie participative impliquant les membres du Collectif Je t'Aide, des aidant-es et des expert-es.

# 87%

## DE FEMMES

parmis les répondant-es  
de la consultation nationale



# Articulation des temps de vie : quels enjeux ?



# Articulation des temps de vie : quels enjeux ?

## 1. ENJEUX TRANSVERSAUX À LA PRISE EN COMPTE DE L'ARTICULATION DES TEMPS DE VIE

Alors que les situations d'aide, les profils des aidant-es et de leurs aidé-es sont très divers, la notion de « l'articulation des temps de vie » s'impose comme un « *dénominateur commun* »<sup>1</sup> à l'ensemble de ces situations. Commune à l'ensemble des aidant-es, cette articulation introduit la notion des « **deux à trois journées en une** » que l'on retrouve à travers de nombreux témoignages d'aidant-es. La notion d'articulation des temps de vie vient rappeler l'importance de l'ac-

« J'aimerais ne pas devoir gérer autant, arrêter les multiples casquettes, aidante, maman, ortho, kiné, coordinatrice des soins, accompagnatrice, infirmière etc. Je suis épuisée, seule et révoltée par les situations auxquelles je suis confrontée et dont je suis témoin. »



Témoignage d'aidante - Consultation nationale 2023

compagnement des proches aidé-es. En effet, accompagner les aidant-es dans leur rôle, c'est mettre les moyens nécessaires pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, en perte d'autonomie ou atteintes d'une maladie. Sans quoi ce sont les aidant-es qui récupéreront la charge de cet accompagnement dans sa totalité, ce qui vient fragiliser l'équilibre de leurs différents temps de vie.

L'articulation des temps de vie est une notion issue des analyses des temps de vie des femmes. Plus récemment, et dans le champ de l'aide, ce terme est apparu pour parler des aidant-es en emploi et de la manière dont il était possible, ou non, de naviguer entre son rôle d'aidant-e, sa vie professionnelle et sa vie personnelle. De plus, alors qu'il est question d'un partage des temps de vie, il est important de penser la notion de la culture du présentéisme qui persiste dans les mondes académique et professionnel, alors même que l'aide requiert de jongler entre ses différentes tâches et différents lieux.

# 25%

DES AIDANT-ES ont dû s'absenter au cours des 12 derniers mois pour s'occuper de leur proche.

LE TAUX D'ABSENCES non prévues des salarié-es aidant-es est

# 40%

supérieur à celui des autres salarié-es<sup>2</sup>

Autour du sujet des temps de vie, les termes entendus sont divers : articulation, conciliation, équilibre, ou encore partage. Si le choix a été fait d'aborder ce sujet en utilisant le terme d'« articulation », c'est que celui-ci renvoie à une imbrication des différents temps de vie. Cette analyse n'a pas pour but de culpabiliser les aidant-es en présentant des mécanismes où la réalité serait qu'il est possible de « concilier », d'« équilibrer » ou de « partager » ses différents temps de vie. Si la notion d'articulation est apparue comme plus juste, c'est que celle-ci met en lumière la manière dont les différentes sphères de la vie s'articulent dans un temps donné et que celles-ci sont plus ou moins simples à organiser.

L'articulation des temps de vie sera alors analysée à travers trois périodes de vie, développées de manière chronologique dans ce texte - jeunes aidant-es, aidant-es et vie professionnelle et aidant-es en période de retraite. Parler de l'articulation de ces

<sup>1</sup> Notion abordée dans le cadre de l'audition de Lina Mechbal, Laboratoire de l'Égalité

<sup>2</sup> NIVALIS CONSEIL, « Conciliation de la vie professionnelle et de la vie d'aidant : tous concernés », 7 octobre 2020, <https://nivalis-conseil.fr/assistante-service-social-travail-metier-prestataire/conciliation-vie-professionnelle-aidant/>

temps de vie des aidant·es, c'est parler de **scolarité et d'études, vie professionnelle, vie familiale, vie sociale et vie personnelle**. Articuler ces temps de vie est le quotidien de chacun·e. Ici, il s'agit de mettre en lumière **la manière dont avoir un rôle d'aidant·e qui s'ajoute**

« **J'aimerais ne pas devoir gérer autant, arrêter les multiples casquettes, aidante, maman, ortho, kiné, coordinatrice des soins, accompagnatrice, infirmière etc. Je suis épuisée, seule et révoltée par les situations auxquelles je suis confrontée et dont je suis témoin.** »

 *Témoignage issu de la journée du 11 mai « Un moment entr'aidant·es »*

**à ces différents temps accentue les difficultés présentes dans divers pans de la vie.** Au-delà du « simple » équilibre de ces temps de vie, **leur articulation impacte différents aspects de la vie sur le long terme** : la santé physique, la santé mentale, le pouvoir d'achat ou encore la stigmatisation des proches aidant·es. Il est primordial de noter que **comprendre ces conséquences** sur les aidant·es **ne peut se faire en mettant de côté les questions de genre, de différences générationnelles**

**et de contextes propres aux classes économiques et sociales des aidant·es.**

La notion d'articulation des temps de vie vient aussi questionner ce qu'on appelle la « **post-aidance** ». La post-aidance est ce temps de vie **après une période d'aidance** qui vient redéfinir le quotidien des aidant·es, souvent en laissant un grand vide. Si l'aidance peut prendre fin car l'aidé·e est guéri·e, ou a repris une certaine autonomie, c'est le plus souvent suite au décès de l'aidé·e que la période d'aidance prend fin. Alors, **en plus du deuil à faire, c'est toute une organisation, des habitudes, une articulation de ses temps de vie qu'il faut repenser**. Les aidant·es qui deviennent « **ancien·nes aidant·es** » sont souvent perdu·es et ne trouvent plus d'interlocuteur pouvant les aider car ils·elles ne rentrent plus dans le profil d'aidant·e habituel. C'est pour cela qu'il est **primordial de penser l'accompagnement des aidant·es dans cette période de post-aidance**. Un accompagnement d'autant plus nécessaire que les ancien·nes aidant·es soulignent des **conséquences importantes de l'aidance et la post-aidance** sur leur santé, leur vie professionnelle ou encore leur vie sociale<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Sortir de l'aidance - Résultat du 1er baromètre sur les ancien·nes aidant·es. Avec Nos Proches, EmiCité. Avril 2022.

# 60%

**DES AIDANT·ES sont des femmes**

# 74%

**lorsque les soins des personnes aidées deviennent plus contraignants physiquement et psychologiquement<sup>5</sup>**

## 2. DIMENSION GENRÉE DE L'AIDANCE TRANSVERSALE À TOUS LES TEMPS DE VIE

Il est important de le rappeler, l'aidance, c'est **60 % de femmes**. **74 % lorsque les soins des personnes aidées deviennent plus contraignants physiquement et psychologiquement<sup>5</sup>**. Les femmes accomplissent le plus souvent les tâches routinières de soins et de ménage au domicile de l'aidé·e, les hommes gérant davantage les activités extérieures et les budgets. C'est un phénomène que de nombreuses études soulignent, la dernière en date étant celle publiée en 2023 par la DREES<sup>6</sup>, et **les mêmes constats se font : les femmes sont plus nombreuses et aident de manière spécifique, propre au rôle général que la société leur attribue.**

« **Jeune maman aidante d'un enfant de 7 ans avec des rendez-vous médicaux toute la semaine, on refuse l'accès à la crèche à sa jeune sœur de 10 mois au motif que je ne travaille pas ! Pas de sieste pour elle ! »**

 *Témoignage issu de la journée du 11 mai « Un moment entr'aidant·es »*

<sup>4</sup> Fondation April & BVA, op.cit.

<sup>5</sup> Fondation April & BVA, op.cit.

<sup>6</sup> Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Blavet, Thomas). « 9,3 millions de personnes déclarent avoir apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021 », Études et Résultats, n°1255, février 2023.

Danièle Kergoat, sociologue, parle de division sexuée du travail : « *Les situations des hommes et des femmes ne sont pas le produit d'un destin biologique mais sont d'abord des construits sociaux. (...) Ils forment deux groupes sociaux engagés dans un rapport social spécifique : les rapports sociaux de sexe. Ces derniers, comme tous les rapports sociaux, ont une base matérielle, en l'occurrence le travail, et s'expriment à travers la division sociale du travail entre les sexes, nommée de façon plus concise : division sexuelle du travail*<sup>7</sup> [qui] est la forme de division du travail social découlant des rapports de sexe »<sup>8</sup>.

L'aidance incombe donc majoritairement aux femmes pour qui cette charge est traditionnellement pensée comme « naturelle » et « évidente ». Les **solidarités familiales reposent en majeures parties sur les femmes aidantes**<sup>9</sup> à l'image de la division du travail présente au sein même des fratries, et des familles au sens large. Lina Mechbal, chargée de projet au Laboratoire de l'Égalité,<sup>10</sup> note que cette charge « naturelle » qui incombe aux femmes a aussi pour conséquence que **les femmes s'auto-identifient moins facilement comme aidante**. Dans le cadre de la réflexion de l'articulation entre vie d'aidante et vie familiale, la question qui se pose est la suivante : **y-a-t-il vraiment une articulation qui est conscientisée ?** En effet, les femmes aidantes d'un-e proche de leur famille voient parfois ce rôle d'aidante comme intrinsèque à leur rôle de femme. De la même manière que la frontière est parfois fine entre le rôle de femme et de mère.

# 88%

**DES FOYERS ont vu leur activité professionnelle impactée par le handicap de leur enfant**<sup>12</sup>

7 Le terme de « division sexuée du travail » est aujourd'hui plus fréquemment employé.

8 Kergoat, Danièle. « Division sexuelle du travail », in *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, 3ème tirage, 2013.

9 Gagnon, Mélanie et Beaudry, Catherine. « Le bras de fer de la conciliation vie professionnelle-responsabilités de soins des aidantes en emploi : entre équilibre et décrochage », *Enfances Familles Générations*, 32, 2019, mis en ligne le 15 mai 2019, <https://journals.openedition.org/efg/7858>

10 Audition de Lina Mechbal, Laboratoire de l'Égalité, jeudi 2 mars, 1h05.

# 40%

**DES MÈRES d'un enfant en situation de handicap cessent leur activité**

**CHEZ LES PÈRES le chiffre est de**

# 5%

Chez les aidant.es, **certains profils se retrouvent régulièrement**, tel que celui des femmes « multi-aidantes », accompagnant plusieurs proches à la fois. Il est alors retrouvé le phénomène de la « **génération pivot** »<sup>11</sup>, composée de ces femmes de 55 à 64 ans s'occupant de leurs parents et de leurs enfants en même temps. Ces femmes sont alors **au cœur du système de solidarité familiale**. Nous retrouvons aussi le cas des parents aidant.es de leur-s enfant-s en situation de handicap. Être parent et aidant.e implique des conséquences sur la vie professionnelle. Ainsi, **88 % des foyers ont vu leur activité professionnelle impactée par le handicap de leur enfant** (pour au moins l'un des deux parents, majoritairement les mères à 81%). Chez les parents d'enfants en situation de handicap, il est souligné certaines **stratégies professionnelles**, telle que la **cessation totale d'activité pour 40% des mères et 5% des pères** ou un **changement d'orientation professionnelle pour 21% des mères et 4% des pères**<sup>12</sup>. Là se dessine alors la **prévalence des mères à prendre sur leur temps de vie professionnelle pour faire plus de place à leur rôle d'aidante**.

**« J'ai a une période récente accompagné une mère Alzheimer et mon fils jeune autiste. C'était un vrai grand écart entre nos deux situations très chronophages. Je m'y suis épuisée, et ne savais réellement pas où demander de l'aide... »**



*Témoignage issu de la Journée du 11 mai*

11 Brunel, Mathieu, Couvert, Nadège, Roy, Delphine. « Qui sont les proches aidants des personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile ? », *ADSP*, n° 109, décembre 2019

12 Rapport de la Mission Nationale Accueils de loisirs et Handicap, Décembre 2018

13 Rapport de la Mission Nationale Accueils de loisirs et Handicap, Décembre 2018

## LES FAMILLES MONOPARENTALES

Il est nécessaire de noter que dans **8 cas sur 10**, les familles monoparentales ont une **femme à leur tête**. Elles sont donc seules à **assumer les responsabilités familiales et domestiques**, jonglent entre éducation, santé, scolarité et loisirs des enfants, entretien de la maison, courses, démarches administratives... et portent seules la **charge économique et mentale** du foyer. Elles subissent des **discriminations** à plusieurs égards : **stéréotypes** du fait que l'éducation ne se fasse pas en binôme comme traditionnellement. Dès l'embauche, elles sont perçues instables/non fiables du fait de leur emploi du temps chargé. Cela engendre une **précarité financière**. A noter qu'à la suite d'une rupture conjugale, **30 à 40 % des pensions ne seraient pas payées dans leur intégralité**<sup>14</sup>. Cela a notamment **pour conséquences des cotisations moindres** pour leur retraite et un plus faible pouvoir d'achat pendant et après la période d'aide. Cette précarisation est majorée dans le cas des mères isolées, aidantes d'un-e ou plusieurs proches, qui n'ont pas de relai familial. **Davantage de femmes font aujourd'hui des études et/ou sont en activité professionnelle**, ce rôle d'aidante vient alors s'articuler autour de cette vie académique/professionnelle.

En effet, la sociologue Margaret Maruani explique que « *l'un des problèmes récurrents des statistiques du XXe siècle est justement l'activité féminine : quand une femme travaille-t-elle ? Quand cette activité compte-t-elle dans l'économie du pays ? Qu'est-ce donc que le travail d'une femme* »<sup>15</sup> ? Ceci soulève deux questionnements : **qu'en est-il du travail des femmes longtemps invisibilisé ? Puis, quelle réflexion peut-on porter à l'invisibilisation du rôle d'aidant-e quand on sait que celui-ci est souvent attiré aux femmes ?** Aujourd'hui, bien qu'il y ait encore des avancées à faire, **les femmes sont davantage comptées dans la force de travail du pays**. Elles sont davantage reconnues et occupent des emplois dits « importants ». Ainsi, il y a une transformation de la société : **là où les femmes restaient avant à la maison, elles vont aujourd'hui travailler à l'extérieur**. Pour les femmes aidantes, et comme il a été expliqué précédemment, cela amène à additionner 4 journées en une.

Il est nécessaire de rappeler que **notre société connaît encore des inégalités salariales importantes entre les femmes et les hommes** - 19% toutes catégories professionnelles confondues<sup>16</sup>. Si les salaires à postes égaux sont sujets à des inégalités, il est aussi important de rappeler que **28,4% des femmes actives sont à temps partiel contre 8,3% des hommes actifs**<sup>17</sup>. Suite à une **séparation**, les inégalités de niveau de vie se creusent : **une femme perd 20% de son niveau de vie** contre 3% pour un homme<sup>18</sup>. Il est ainsi nécessaire de **comprendre la place des femmes aidantes dans la société d'abord en tant que femmes subissant déjà certaines inégalités, avant même de subir celles liées à l'aidance**. De manière générale, les femmes se heurtent souvent à l'obstacle de la « double journée » dans le développement d'autres projets. Pour les femmes aidantes, nous pouvons parler d'obstacle de la « triple journée ».

<sup>14</sup> BODIER Marceline, BUISSON Guillemette, LAPINTE Aude, ROBERT-BOBÉE Isabelle, « Couples et familles : entre permanences et ruptures » 2015 », INSEE Références, 16 décembre 2015, file:///Users/leasorhouetgaray/Downloads/COUFAMI5a\_VE\_Couples-familles.pdf

<sup>15</sup> Monique Meron, Margaret Maruani, *Un siècle de travail des femmes en France. 1901-2011*, Paris, La Découverte, coll. « Sciences humaines », 2012,

<sup>16</sup> Fondation des femmes, Genre et statistiques. « Le coût des inégalités », Mars 2022, <https://fondationdesfemmes.org/rdp-content/uploads/2022/03/FDF-cout-inegalites-web.pdf>

<sup>17</sup> France Stratégie. « Rapport : Le coût économique des discriminations », Rapport, septembre 2016, [https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/19-09-2016\\_fs\\_rapport\\_cout\\_economique\\_des\\_discriminations\\_final\\_web\\_0.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/19-09-2016_fs_rapport_cout_economique_des_discriminations_final_web_0.pdf)

<sup>18</sup> INSEE. « Les variations du niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », Couples et Familles, Insee références, 2015.

## 03 PROPOSITIONS

Pour améliorer l'articulation des temps de vie de tous les aidant-es, le Collectif Je t'Aide propose de :

→ Mettre en place une **politique interministérielle** dédiée aux aidant-es et en **faire une grande cause nationale** 🗣️

→ **Renforcer le soutien aux proches aidé-es** par :

- L'**augmentation des moyens dédiés** aux structures et professionnel·les de santé, du social et du médico-social et la **revalorisation** de ces métiers.
- Le **renforcement des plans d'aides des personnes aidées**, pour permettre une réponse exhaustive et accessible financièrement à leurs besoins.

→ **Former les professionnel·les au repérage et à l'orientation des aidant-es quel que soit leur âge** 🗣️

*Santé, sociaux, médico-sociaux, Education Nationale, Enseignement Supérieur, employeur-euses, fonctions RH, managers, médecine du travail, professionnel·les de l'emploi, du recrutement et de la formation professionnelle*

→ **Rendre effectif le droit au répit par :**

- Le **développement et la diversification** des solutions de répit adaptées et de qualité
- La **création et le soutien aux plateformes de répit et d'accompagnement**, en augmentant leurs moyens financiers et leurs ressources humaines pour qu'elles accompagnent tous les aidant-es
- Le développement de **moyens financiers** pour limiter le reste à charge des aidant-es et des aidé-es

→ **Simplifier les démarches administratives** des aidant-es et de leurs aidé-es 🗣️ 🗣️, par la **réduction des délais**, la **coordination des différents services** et l'**augmentation** du nombre de professionnel·les référent·es sur l'ensemble du territoire.

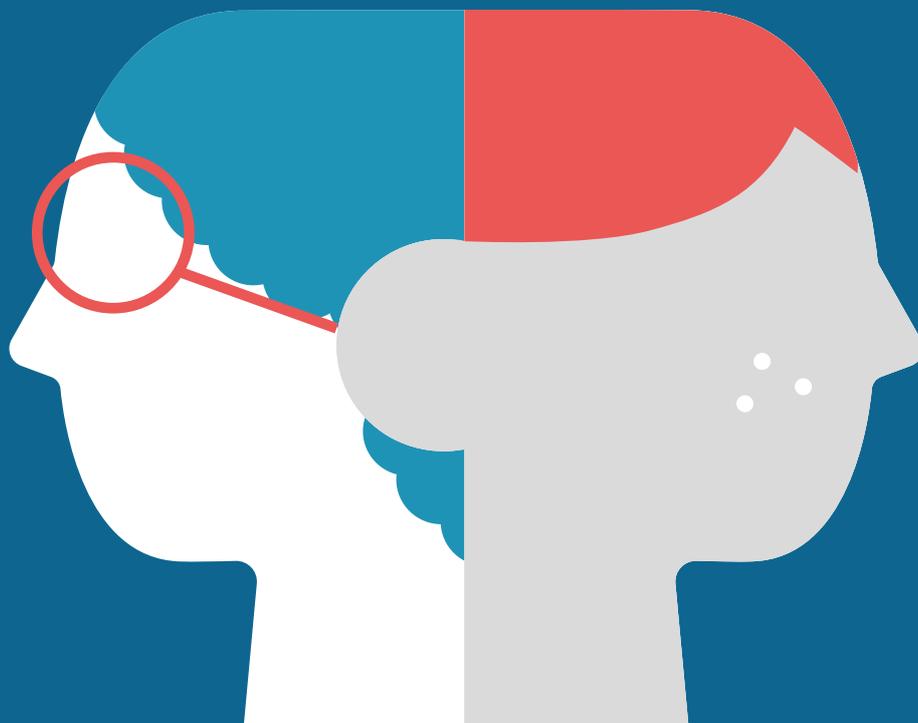
→ Créer un **bilan de santé annuel** pour toutes et tous les aidant-es et garantir des **consultations psychologiques gratuites**, dès l'annonce du diagnostic de l'aidé.e et tout au long du parcours.

→ **Maintenir les dispositifs de soutien**, d'accompagnement et d'aide dans l'après-aidance

→ Renforcer les outils d'analyse et de visibilité de la question de l'aidance à travers la **conduite d'études nationales statistiques**

- Une étude sur la **diversité des profils des aidant-es** (âge, genre, région, type d'aidance, etc)
- Une étude **mettant en avant les coûts cachés des impacts de l'aidance** sur les aidant-es et leurs aidé-es

## Être jeune et aidant·e



# Etre jeune et aidant·e

## I. QUI SONT LES « JEUNES AIDANT.ES » ?

Les jeunes aidant·es sont une population de plus en plus étudiée et accompagnée par différent·es chercheur·euses et associations. Comme pour la population générale des aidant·es, **la définition des jeunes aidant·es est un enjeu majeur** et des approches différentes sont à souligner. En effet, les définitions, notamment concernant l'âge des jeunes aidant·es mais aussi de la nature de l'aide apportée, varient en fonction des organisations et des pays.

### DÉFINITION JEUNES AIDANT.ES

Selon l'American Association for Caregiving Youth (2012), un·e jeune aidant·e est un enfant ou un adolescent de moins de 18 ans qui apporte une aide significative régulière à un membre de sa famille ou de son foyer. Ce proche a besoin d'aide en raison d'une maladie physique, mentale ou d'un handicap. Entre 18 et 25 ans, on parle de jeunes adultes aidant·es.

Ici, il sera question de comprendre les **jeunes aidant·es, mineur·es ou majeur·es, ayant moins de 25 ans et étant dans un parcours académique ou non**. Par parcours académique est entendu tous les niveaux d'études, à savoir l'école, le collège, le lycée et l'enseignement supérieur.

Géraldine Dorard, Maître de Conférences en psychologie à l'université Paris Cité et co-responsable du programme JAID<sup>19</sup>, auditionnée dans le cadre de l'élaboration de ce plaidoyer, aborde cette question des définitions et de ce non-consensus : « *Dans la définition proposée par Saul Becker, un expert du Royaume-Uni sur la question des jeunes aidant·es, il les définit comme « qui apportent ou ont l'intention d'apporter de l'aide ». Or, nous n'avons pas*

*retenu « l'intention » dans la définition sur laquelle repose notre programme de recherche, nous nous sommes axés sur les jeunes qui apportent, actuellement, de l'aide à un·e proche malade ou en situation de handicap, de perte d'autonomie. Non pas des jeunes qui auraient l'intention d'apporter de l'aide. » Elle explique donc qu'il y a ce « critère d'intention » qui les a amenées à se positionner sur la définition américaine et non anglaise. Puis, elle précise l'importance du contexte dans lequel évolue ces jeunes : « Pour le dire simplement, **des jeunes qui évoluent dans un milieu la possibilité financière de solliciter des aides, ne vont probablement pas se retrouver dans la même configuration que des jeunes qui seraient confrontés aux mêmes situations, mais issus de milieux beaucoup plus précaires dans lesquels il n'y aurait pas ou peu d'aide professionnelle.** ».*

Dans le cadre de ce plaidoyer les jeunes aidant·es sont compris·es comme **des jeunes de moins de 25 ans apportant une aide à un·e proche en situation de handicap, de perte d'autonomie ou avec une maladie**. De plus, et comme pour la population générale des aidant·es, **les expériences des jeunes aidant·es seront comprises dans leurs contextes socio-économiques**.

**«La jeune aidance existe dans des formes familiales multiples (famille biparentale, monoparentale, recomposée, avec ou sans fratrie, nombreuse). Elle s'inscrit aussi, selon la configuration familiale considérée, dans des rapports de genre, de séniorité, de filiation ou encore entre germains. Combinant des logiques sociales, affectives, économiques, la jeune aidance renvoie à la place des enquêté·es dans leur propre famille, et plus précisément à la place qui est la leur dans l'organisation familiale de l'aide destinée au(x) proche(s)»**

Source : Trajectoire et socialisation des jeunes aidantes, Etudes et Résultats. Défenseur des Droits et INJEP, Février 2022, p.5.

<sup>19</sup> Audition de Géraldine Dorard, Maître de conférences-HDR, vendredi 24 février 2023, 57 mins.

Pendant longtemps, le nombre de jeunes aidant-es est estimé à **500.000 personnes en France**. Ce chiffre est **une sous-estimation** et les premières études françaises sur la question publiées ces dernières années soulignent cette sous-estimation. Géraldine Dorard explique qu'ils-elles ont commencé « à produire des études auprès des lycéen-nes et des étudiant-es et que les résultats nous ont permis d'avoir des estimations un peu plus resserrées. Les chiffres qu'on met aujourd'hui en avant sont les deux proportions que l'on a obtenues dans nos échantillons. ». Les deux proportions dont il est question sont les suivantes :

- Etude ADOCARE, conduite auprès de plus de 4000 lycéens : **42,5 %** des jeunes interrogé.es ont un-e proche malade ou en situation de handicap et **14,3 %** **apportent une aide significative et régulière à ce proche**, cela veut dire que par classe, en moyenne, **3 à 4 lycéen-nes sont des jeunes aidant-es. A noter, que sur ces 4 aidant-es par classe, 3 sont des filles**<sup>20</sup>.
- Etude CAMPUS-CARE : sur 6767 étudiant-es interrogé.es, 63,2% sont confronté.es à la maladie, au handicap ou à la perte d'autonomie. Sur cet échantillon, **15,9 % des étudiant-es sont jeunes aidant-es**. Dans un amphithéâtre de 100 étudiant-es, **il y aurait donc 16 jeunes aidant-es étudiant-es**, avec une proportion élevée de femmes (**85,7%**). A noter que 18,3% des jeunes aidant-es étudiant-es de cet échantillon n'ont pas conscience d'aider leur proche.

**«Les représentations que les enquêtées se font de la jeune aidance s'élaborent en effet aussi en dehors de la famille et de leurs parents. Et c'est souvent à l'école, en particulier à partir du collège (et plus encore au lycée), en se confrontant au regard de leurs pairs et en se comparant à eux, que plusieurs enquêtées ont mesuré pour la première fois la particularité de leur rôle d'aidante, un rôle que leurs camarades n'ont ni à tenir, ni à penser.»**

Source : Trajectoire et socialisation des jeunes aidantes, Etudes et Résultats. Défenseur des Droits et INJEP. Février 2022, p.10.

<sup>20</sup> Untas, A., Jarrige, E., Vioulac, C., Dorard, G. (2022). Prevalence and characteristics of adolescent young carers in France: The challenge of identification. Journal of Advanced Nursing, 78(8), 2367-2382. <https://doi.org/10.1111/jan.15162>

## 2. UNE AIDANCE QUI S'INSCRIT DANS UNE PÉRIODE DE CONSTRUCTION D'IDENTITÉ

S'il est nécessaire de penser l'accompagnement des jeunes aidant-es dans leur parcours académique, **cet accompagnement se doit d'être transversal**. Géraldine Dorard nous parle de la **notion de « transition »** entre les différents temps de vie de ces jeunes aidant-es. Elle souligne la manière dont ces différentes transitions se font de façon **fréquente, mais peuvent aussi être floues** : « Il faut se dire qu'avant de partir au collège, au lycée, à la fac, il faut s'occuper de soi-même, il faut s'occuper de l'autre personne. On est dans ce rôle d'aidante, on va essayer d'aller dans ce rôle d'élève, d'étudiant-e sur la journée, tout en étant parfois habitée, accaparée dans ses pensées par « comment va mon aidé.e pendant que je ne suis pas là ». On retourne au domicile le soir, à nouveau dans une transition. On se remet au travail, à nouveau une transition dans son rôle d'élève. Et ainsi de suite. ». Si l'aidance de manière générale peut avoir de lourdes conséquences sur les aidant-es, **les jeunes aidant-es peuvent être particulièrement vulnérables car cette aidance prend place à un moment crucial de leur vie**. Géraldine Dorard parle d'un « enjeu autour de l'identité », venant rappeler que ces jeunes sont dans des âges où ils-elles se construisent. Que ce soit une **construction de son identité, de ses projets professionnels ou de sa vie sociale**, celle-ci se voit questionnée par le rôle d'aidant-e. Alors que ces périodes de vie sont des « *périodes développementales de vulnérabilités sur le plan de la construction des identités* »<sup>21</sup>, la question de l'articulation des temps de vie chez les jeunes aidant-es représente un enjeu d'autant plus important.

Souvent, ce n'est cependant **pas dans le cadre scolaire que les jeunes aidant-es vont venir se confier sur leur rôle**. En effet, l'école est à la fois un lieu où les jeunes aidant-es peuvent se sentir jugé.es et un lieu où ils-elles peuvent s'inventer une autre identité que celle d'aidant-e<sup>22</sup>. Il est ainsi nécessaire de **comprendre les lieux et les manières d'aborder ces sujets** et de sensibiliser les jeunes aidant-es et leur divers.es interlocuteur.rices afin de les accompagner au mieux.

<sup>21</sup> Audition de Géraldine Dorard, Maître de conférences-HDR, vendredi 24 février 2023, 57 mins.

Chevrier, B., Untas, A., & Dorard, G. (2023). Young Adult Caregivers in Higher Education: A Study of Prevalence in France. Journal of Further and Higher Education, Advance online publication. <https://doi.org/10.1080/0309877X.2023.2190878>

<sup>22</sup> Rapport Handéo/APF/JADE/AFA : Les jeunes aidants. La complexité du vécu des jeunes aidants : décrire, comprendre repérer, Handéo, 2021 (en collaboration avec émiCité)

### 3. L'IMPACT DE L'AIDE SUR LES TEMPS DE VIE DES JEUNES AIDANT.ES

Afin d'accompagner au mieux les jeunes aidant.es, il est urgent de comprendre les **mécanismes impactant leur vie et leur position dans les différentes sphères de la société**. Ces impacts sont largement constatés par un nombre important d'expert.es<sup>23</sup>. En effet, il est d'abord observé un « **glissement de rôles** »<sup>24</sup> entre les membres de la fratrie, entre les parents et les enfants : les jeunes aidant.es peuvent devenir le.la confident.e d'un parent aidant.e, ou encore gérer les ressources économiques de la famille. Une **prise de responsabilité vue comme dépassant celle des jeunes non aidant.es et du même âge** et comme étant **conditionnée par la posture des parents** vis-à-vis de la charge imposée – par choix ou par nécessité<sup>25</sup>.

Dans un premier temps, il est important de comprendre **les manières dont les transitions entre les temps de vie viennent s'immiscer dans le parcours académique** de ces jeunes. L'étude CAMPUS-CARE<sup>26</sup> souligne qu'en comparaison aux autres étudiant.es, **les jeunes aidant.es étudiant.es ont plus souvent redoublé au cours de leur scolarité**. Ils-elles ont obtenu plus souvent leur baccalauréat sans mention ou avec mention passable. Dans l'enseignement supérieur,

ils-elles sont plus souvent **en filière de santé-soins**, inscrit.es dans des formations à distance. Ils-elles **ne se réorientent pas plus souvent** et n'ont pas une moins **bonne réussite académique, mais perçoivent cependant leurs résultats académiques comme moins bons**. Cette étude vient mettre en lumière un phénomène intéressant : sur

les personnes interrogées, **ce n'est pas le fait d'être confronté à la maladie/handicap d'un.e proche qui est associé à l'orientation, mais le moment où cela survient**. En effet, il est aussi observé la façon dont certain.es jeunes aidant.es étudiant.es doivent **réajuster le temps consacré à leurs études, voire se désinvestir, alors que d'autres se (sur)investissent de**

« Une angoisse a pesé sur mes épaules pendant mes études ainsi qu'un sentiment de nécessité à tout gérer sans s'autoriser de liberté. Ce cumul fait encore aujourd'hui partie de mon passif. »

 *Témoignage d'aidante - Consultation nationale 2023*

### PARMI LES JEUNES AIDANT.ES OU ANCIEN.NES JEUNES AIDANT.ES AYANT RÉPONDU À LA CONSULTATION NATIONALE

**63%**

disent se sentir en décalage avec les personnes de leur âge

**47%**

disent avoir des difficultés à se concentrer en cours/au travail

manière plus marquée<sup>27</sup>. Des témoignages de jeunes aidantes lors de la restitution de l'étude CAMPUS-CARE soutiennent la formulation de l'hypothèse suivante. Si **l'aidance a été présente depuis toujours** (maladie ou handicap d'un parent ou d'un membre de la fratrie), le.la jeune aidant.e va **surinvestir les études par sentiment de devoir ou par mécanisme d'échappatoire**. Si **l'aidance résulte d'un événement ponctuel** (un accident, une maladie diagnostiquée plus tard), les jeunes aidant.es sont d'abord dans **la gestion de cette nouvelle situation avant de pouvoir et/ou vouloir s'investir** dans les études<sup>28</sup>.

Ainsi nous pouvons y voir **un enjeu important d'accompagnement des jeunes aidant.es dans leur parcours académique** (à tous niveaux). Les jeunes aidant.es étudiant.es sont **souvent partagés entre le désir d'être un.e « bon.ne » étudiant.e et celui d'être un.e « bon.ne » proche aidant.e** (Kettell, 2020). Il est compliqué pour ces jeunes aidant.es de maintenir des routines d'études, de suivre des cours et de consacrer du temps à leur formation (Day, 2019). Il est souvent souligné la manière dont les responsa-

« Des amis qui n'acceptent pas toujours que je ne puisse pas être avec eux quand je le veux. Je ne peux pas aller en concert ou au théâtre si je n'arrive pas à faire garder mon demi-frère »

 *Témoignage issu de la journée du 11 mai*

<sup>23</sup> Rapport Handéo/APF/JADE/AFA : Les jeunes aidants. La complexité du vécu des jeunes aidants : décrire, comprendre repérer, Handéo, 2021 (en collaboration avec émiCité)

<sup>24</sup> Défenseur des Droits et INJEP. « Trajectoire et socialisation des jeunes aidantes », *Etudes et Résultats*, Février 2022. p.10

<sup>25</sup> Défenseur des Droits et INJEP, op.cit.

<sup>26</sup> JAID, « Webinaire Campus-Care : résultats », Janvier 2023, En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=azITCFHDFnQ>

<sup>27</sup> Défenseur des Droits et INJEP, op.cit.

<sup>28</sup> JAID, « Webinaire Campus-Care : résultats », Janvier 2023, En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=azITCFHDFnQ>

bilités liées à leur rôle d'aidant-e vont **influencer leurs choix académiques et professionnels**, notamment à travers le **choix de leur filière et/ou de leur lieu d'étude**. La **proximité géographique domicile-université** vient alors jouer un rôle dans les choix d'orientation de ces jeunes aidant-es<sup>29</sup>.

**« J'ai choisi un lieu d'étude proche géographiquement et rapidement accessible (et pas un choix de cœur). Retour au domicile familial chaque week-end pour relayer ma mère. Aucun engagement associatif possible à la fac et une socialisation limitée.**

 *Témoignage issu de la journée du 11 mai*

Si l'aidance vient jouer un rôle dans ces choix académiques en raison d'un manque de temps et de moyens, la question de la **précarité des jeunes aidant-es** se pose aussi. En effet, près d'**un-e jeune sur quatre en cours d'études travaille**<sup>30</sup> et la précarité étudiante est un sujet prenant de plus en plus d'ampleur dans les débats. Ainsi, quel temps les jeunes aidant-es étudiant-es peuvent-ils-elles consacrer à un potentiel emploi si celui-ci est nécessaire financièrement ?

Si l'accompagnement de ces jeunes aidant-es est nécessaire c'est que **leur rôle vient s'immiscer dans des mécanismes de précarité** déjà présents dans la population globale. D'autres impacts observés chez les jeunes aidant-es sont ceux touchant **leur santé**. En effet, chez les jeunes aidant-es étudiant-es, il semble que **plus l'aide apportée est importante, plus la santé est dégradée**. Ces jeunes sont aussi plus enclins à développer des comportements à risques, correspondant à des **formes d'échappatoires**. De manière générale et comme pour les aidant-es adultes, les **jeunes aidant-es vont négliger leur propre santé en mettant celle de leur proche au premier plan**<sup>31</sup>.

#### PARMI LES JEUNES OU ANCIEN-NES JEUNES AIDANT-ES AYANT RÉPONDU À LA CONSULTATION NATIONALE

**34%**  
disent avoir fait leur choix d'orientation en fonction de leur situation (Études plus courtes...)

**27%**  
disent avoir choisi un lieu d'études proche géographiquement de leur famille

<sup>29</sup> Université Aix-Marseille. « Séminaire : Être étudiant et aidant : quels enjeux à l'université ? ». Janvier 2023. URL : <https://centrepyscle-amu.fr/etre-etudiant-et-aidant-quels-enjeux-a-luniversite/>

<sup>30</sup> DRESS-INSEE, « Les ressources des 18-24 ans en 2014 », INSEE Analyses, n°28, novembre 2016, p.1-4

<sup>31</sup> JAID, « Webinaire Campus-Care : résultats », Janvier 2023, En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=aziTCFHDFnQ>

#### 4. DES DISPOSITIFS EXISTANTS À DÉVELOPPER

Si la **prise en compte des jeunes aidant-es a été tardive** en France, en comparaison à d'autres pays, **certaines solutions et dispositifs** leur sont aujourd'hui proposés. Des structures comme JADE<sup>32</sup> la Pause Brindille<sup>33</sup>, ou encore la Plateforme Jefpsy<sup>34</sup>, ont notamment été créées pour accompagner ces jeunes aidant-es. La **sensibilisation est une action phare** des associations d'aidant-es, qu'elle soit à destination des professionnel-les de l'emploi, de la santé, de l'éducation nationale, ou des acteur-rices politiques. C'est dans ce sens que l'association JADE et l'équipe du programme JAID de l'Université Paris Cité ont construit un **module de sensibilisation des professionnel-les de l'éducation nationale sur la question des jeunes aidant-es**<sup>35</sup>. Celui-ci a été déployé dans le cadre d'une expérimentation au sein de **4 départements** : Essonne, Val-de-Marne, Ariège et Haute-Garonne. S'il est nécessaire de sensibiliser les professionnel-les de l'Éducation Nationale, c'est qu'il y a de véritables **enjeux de réduction de la stigmatisation** de ces jeunes, **d'augmentation de l'identification et de l'auto-identification** des jeunes aidant-es, **d'amélioration de la communication** et **d'aménagement de solutions d'accompagnement** concrètes et optimales. Pour répondre à ces enjeux, cette expérimentation avait pour objectif de **connaître les jeunes aidant-es et leurs spécificités**, d'apprendre à **les repérer** et d'être en mesure de **les orienter vers des solutions d'accompagnement** qui se développent sur son territoire. En une année d'expérimentation **330 professionnel-les ont été sensibilisé-es** à travers **49 réunions** organisées par professions (infirmier-ières, assistant-es des services sociaux, psychologues de l'Éducation Nationale) et dont les intervenant-es était une équipe de 5 psychologues<sup>36</sup>. La structure Handéo a également réalisé des **sensibilisations auprès de professionnels du domicile** dans le Pas-de-Calais, mais aussi **auprès de l'Éducation Nationale en Seine-Saint-Denis** dans l'Hérault et en Guadeloupe.

Alors que de nombreuses initiatives à destination des jeunes aidant-es se forment, la sensibilisation des professionnel-les en contact quotidien avec

<sup>32</sup> Site de l'association JADE : <https://jeunes-aidants.com/mobiliser-la-societe/#focus>

<sup>33</sup> Site internet Pause Brindille : <https://lapausebrindille.org/>

<sup>34</sup> Site internet de la Plateforme Jefpsy : <https://www.jefpsy.org/>

<sup>35</sup> Site de l'association JADE : <https://jeunes-aidants.com/mobiliser-la-societe/#focus>

<sup>36</sup> Association nationale Jeunes Aidants Ensemble et Programme JAID, « Partie 2 : 2ème colloque français le 07 octobre 2022 : Les jeunes aidants et l'école », 12 octobre 2022, En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=meVqUTgpCyQ>

« **Proposer une forme de congé de proche aidant adaptée aux étudiants, qu'ils puissent aménager leur emploi du temps officiellement et être indemnisés.** »



Témoignage d'aidante -  
Consultation nationale  
2023

ces jeunes est essentielle afin que la **connexion entre ces acteur-rices** se fasse. Si cette sensibilisation au niveau national et cette connexion sont d'autant plus importantes, c'est qu'il est nécessaire de penser l'**accompagnement des jeunes aidant-es qui changent d'établissement**.

En effet, c'est la question posée par Géraldine Dorard, lors de son audition avec le Collectif Je t'Aide. Elle souligne **la difficulté pour des jeunes aidant-es arrivant dans un nouvel établissement de « repartir de zéro »** et de devoir réexpliquer ce qu'il se passe à la maison : « *Qu'il y ait un référent qui soit transversal sur toute cette période de vulnérabilité identitaire. [...] Qu'il y ai quelqu'un qui soit dépositaire de ce parcours pour lui.elle et qui va accompagner cette articulation, cette transition* ». C'est dans ce sens que les **messages clés du module de sensibilisation** ont été pensés : indicateurs de repérages, l'importance du partage d'information avec les collègues de l'établissement, choix d'une personne de l'équipe qui pourra explorer et suivre la situation de manière approfondie, l'importance de la mise en place de l'évaluation de la situation avec rencontre de l'élève et de la famille, la mobilisation de ressources internes et externes à l'Education Nationale<sup>37</sup>.

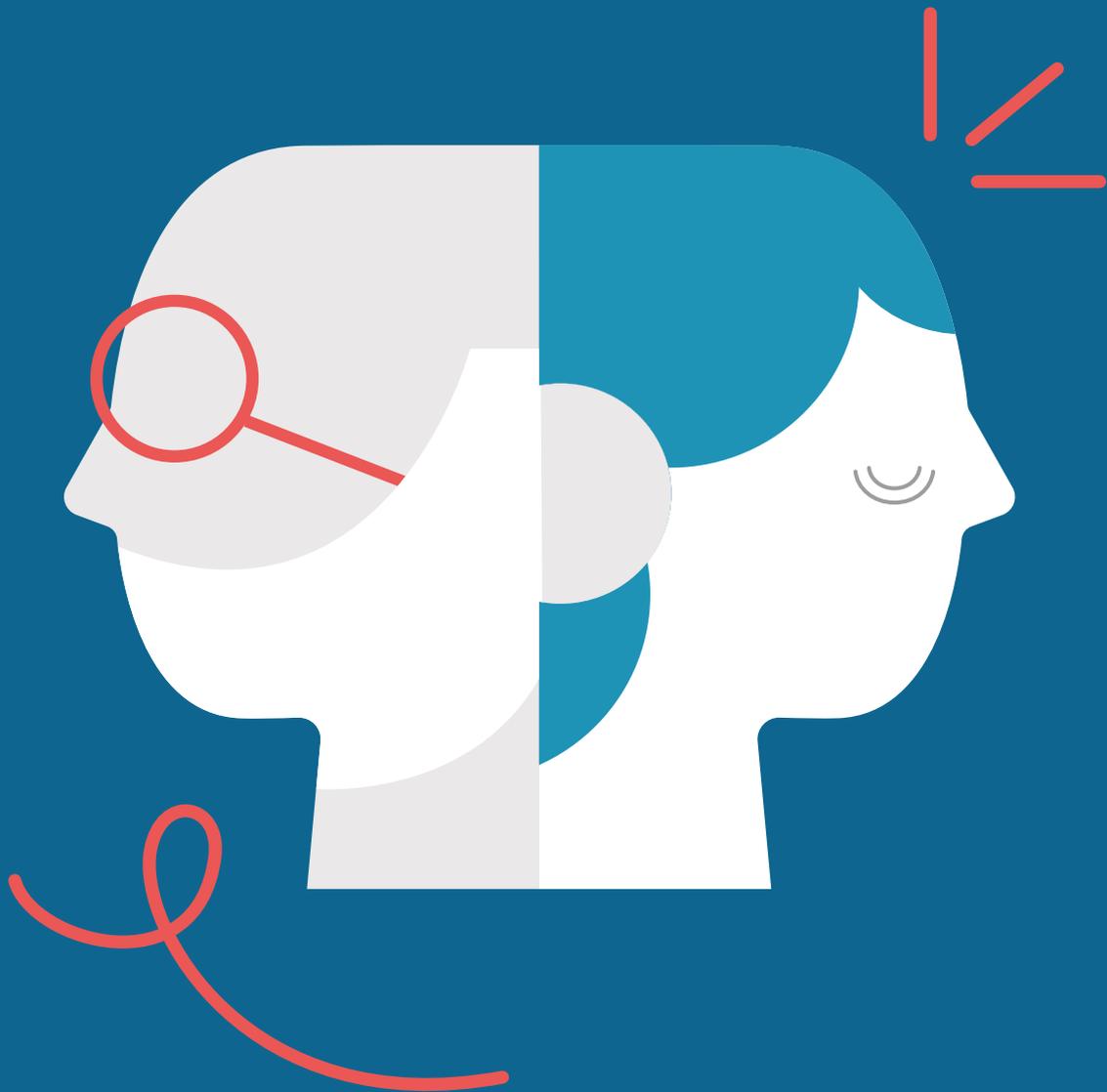
## PROPOSITIONS

- Développer les **actions d'information et de soutien** aux jeunes aidant-es
- Rendre effectif le **droit au répit** pour les jeunes aidant-es mineurs
- Insérer, dans les **critères d'attribution des bourses, un critère** pour les jeunes aidant-es afin de les aider financièrement dans leurs études

Accompagner les jeunes aidant-es, c'est leur donner des clés pour leur vie d'adulte, car l'aidance peut survenir à différents moments de la vie. C'est aussi accompagner les aidant-es en activité professionnelle de demain.

<sup>37</sup> Association nationale Jeunes Aidants Ensemble, et Programme JAID, « Partie 2 : 2ème colloque français le 07 octobre 2022 : Les jeunes aidants et l'école », 12 octobre 2022, En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=meVqUTgpCyQ>

## Quand l'aidance s'immisce dans la vie professionnelle



# Quand l'aidance s'immisce dans la vie professionnelle

En 2030, 1 actif sur 4 sera aidant.e<sup>38</sup>. Cette réalité fait du sujet de l'aidance un **véritable défi** pour les employeur.euses et les services « ressources humaines », mais aussi pour les aidant.es eux-mêmes, qui souhaitent **maintenir une vie professionnelle de qualité**. Celle-ci permet de **conserver un revenu stable** – là où les restes à charge sont encore trop importants – mais aussi de **lutter contre l'isolement social** en les incluant dans des collectifs de travail. De plus, ils-elles développent **des compétences qui sont les plus recherchées** dans le monde du travail. Pourtant, 39% des salarié.es aidant.es éprouvent **des difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle**<sup>39</sup>. En 2023, quel est l'état des lieux ? Quelles solutions existent ? Comment améliorer leur accompagnement ?

## 1. DU CÔTÉ DES AIDANT.ES : UN BESOIN DE FLEXIBILITÉ

Aujourd'hui, les aidant.es font face à un **cadre légal et des droits restrictifs, qui n'offrent pas la flexibilité demandée**. Si le cadre légal a évolué pour les aidant.es

«(Je souhaiterais) un **aménagement d'horaires, sachant que je ne peux travailler que 2 jours par semaine parce que ma fille est hospitalisée 2 jours par semaine, le reste du temps je dois m'occuper d'elle.**»



Témoignage d'aidante -  
Consultation nationale  
2023

depuis 2020, il reste encore très peu satisfaisant. En effet, le seul dispositif entré dans le droit commun pour tous. Les salarié.es aidant.es est le **congé de proche aidant**<sup>40</sup>, rémunéré au SMIC. En plus de ce congé, deux autres congés étaient préexistants : le congé de présence parentale et le congé de solidarité familiale. Ces congés ont des **critères**

**restrictifs**, dont beaucoup d'aidant.es sont exclues : les aidant.es de personnes malades, de personnes



- Les aidant.es ou ancien.nes aidant.es ayant répondu à la consultation nationale soulignent différents leviers afin de faciliter l'articulation de leur temps de vie
- **56%** disent souhaiter plus d'aides financières
- **54%** disent souhaiter plus de flexibilité
- **45%** disent souhaiter plus de congés
- **44%** disent souhaiter plus de compréhension et d'écoute

fragiles en GIR 5 et 6<sup>41</sup> et les personnes en situation de handicap inférieurs à 80%. Le **congé de proche aidant** reste **trop court** par rapport aux durées nécessaires (quelques mois contrairement à des années d'aidance) et son **utilisation unique** (un congé par aidant.e) incite les aidant.es à repousser son utilisation au « bon moment » : celui où la situation demandera une totale disponibilité.

Enfin, ces **droits sont longs à activer et sont inadaptés aux situations d'urgence**. Il faut parfois plusieurs mois avant de recevoir l'Allocation Journalière de Proche Aidant (AJPA), indemnisée par la CAF.

Face à ce manque de solutions, les aidant.es adoptent différentes stratégies d'adaptation pour se maintenir dans l'emploi, qui leur sont coûteuses.

<sup>38</sup> DREES, Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques.

<sup>39</sup> MALAKOFF HUMANIS. « Observatoire des Salariés Aidants », 6 octobre 2021, <https://newsroom.malakoffhumanis.com/assets/2021-10-06-observatoire-salaries-aidants-presse-pdf-721c-63a59.html?lang=fr>

<sup>40</sup> Le congé de proche aidant remplace le congé de soutien familial depuis 2017. Il permet au salarié de cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne handicapée ou invalide ou en en perte d'autonomie ou âgée ou avec laquelle il réside ou entretient des liens étroits et stables

<sup>41</sup> La grille nationale Aggir permet de mesurer le degré de perte d'autonomie du demandeur de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Les degrés de perte d'autonomie sont classés en 6 Gir.



## De quelle manière aider impacte la vie professionnelle des aidant-es ?

### QUELS SONT LES IMPACTS DE VOTRE RÔLE D'AIDANT-E SUR VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ?

- **53%** Je prends des congés pour m'occuper de mon proche
- **52%** J'ai des difficultés de concentration / à effectuer mes missions
- **40%** J'ai réduit mon temps de travail
- **32%** Je suis parfois en retard
- **31%** J'ai arrêté de travailler
- **22%** J'ai refusé une promotion / une mutation
- **20%** Je pense à réduire mon temps de travail ou à arrêter de travailler
- **13%** J'ai du mal à trouver du temps pour ma recherche d'emploi

Les aidant-es développent plusieurs stratégies, à l'embauche ou en emploi. La première est **de ne pas dire**, de peur de ne pas obtenir l'emploi ou d'être stigmatisé.e, ou bien parce qu'ils-elles ont déjà vécu une situation difficile. «*La dernière fois que je l'ai dit, on m'a refusé*

**« Je suis obligé de mentir lors de mon entretien concernant ma situation. Je pense à me mettre en temps partiel »**



Témoignage d'aidante - Consultation nationale 2023

*le job* »<sup>42</sup>. En effet, seulement 26% des salarié-es aidant-es ont informé leur employeur-euse de la situation<sup>43</sup>.

Cette absence de communication passe aussi par des stratégies dans lesquelles les aidant-es **sur-investissent leur emploi**, de peur d'être « démasqué.e ». Ils-elles peuvent être amené-es à prendre leurs congés personnels, non pas pour se reposer ou partir en vacances, mais pour s'occuper de leurs proches. Ils-elles peuvent également être amené-es à être en arrêt maladie. Ils-elles peuvent être amené-es à **refuser une promotion**, ou une mobilité géographique, de peur de ne pas pouvoir assurer ces nouvelles fonctions. Certain-es **réduisent leur temps de travail, ou arrêtent même de travailler**. A titre d'exemple, 35% des mères et 4% des pères des enfants en situation de handicap ont dû réduire ou cesser leur activité professionnelle pour répondre aux besoins de leur enfant, 1/3 des enfants en situation de handicap est accueilli moins de 2 jours par semaine<sup>44</sup>. Enfin, certain-es peuvent être amené-es à **changer de voie professionnelle**, ou créer leur propre activité pour être plus flexible sur leurs horaires et plus indépendant.es vis-à-vis des contraintes extérieures.



**« J'en ai parlé pour demander un aménagement et la réponse qui m'a été faite est : mettez-vous en arrêt maladie. »**

Témoignage d'aidante - Consultation nationale 2023

<sup>42</sup> Consultation Nationale 2023, Collectif Je t'Aide.

<sup>43</sup> Laboratoire de l'Égalité & Audencia. « Aidante et salariées : créer une véritable culture de l'accompagnement et du soutien. » Guide pratique pour les entreprises, Mars 2023, [https://www.laboratoiredelegalite.org/wp-content/uploads/2023/04/GUIDE-DES-Aidant-e-S-SALARIE.E.S.\\_2023.pdf](https://www.laboratoiredelegalite.org/wp-content/uploads/2023/04/GUIDE-DES-Aidant-e-S-SALARIE.E.S._2023.pdf)

<sup>44</sup> Rapport HCFEA, 2018

Ces différentes stratégies ont des **conséquences**, bien souvent sous la forme d'inégalités sociales qui

**J'ai dû arrêter mon activité en libéral, quelques mois après le diagnostic de ma fille car impossible de concilier les deux. J'ai arrêté de travailler pendant 6 ans pour m'occuper de mes enfants et faciliter les prises en charge. Reprise progressive d'une activité pro en indépendant. Une solution utile mais qui devrait être mieux accompagnée (sur le plan organisationnel, administratif, social...) »**



*Témoignage issu de la journée du 11 mai*

se creusent. D'un point de vue de leur santé, les aidant-es souffrent : d'un **manque de sommeil, de problèmes de santé physique** (mal au dos, migraine, maladies chroniques) et de **problèmes de santé mentale** (fatigue, stress, dépression). Cette santé devient d'autant plus fragile avec le phénomène de « **deux à trois journées en une** », expliqué en amont. Ce qui peut conduire à un « **burn-out** » de l'aidant-e. Des **impacts financiers** se voient aussi, liés à la baisse

de revenus à court et moyen terme, au manque de cotisations retraite à long terme (voir partie 4).

Ces impacts sont différents selon **plusieurs critères, car aider creuse les inégalités**. D'abord entre les **catégories socio-professionnelles**. Plus les aidant-es sont diplômés, plus ils-elles ont des **possibilités d'évolutions professionnelles nombreuses**, de reconversions, mais aussi des **salaires** plus élevés. Les **postes de cadres** sont plus souvent ouverts au **télétravail** et permettent donc plus de **flexibilité**. Même s'il convient de noter que, pour certain-es, le télétravail

en présence du proche aidé.e n'est pas une réponse possible et adaptée. Des différences sont à noter au niveau des **contrats de travail** : les CDI protègent davantage que les contrats courts, les **temps plein** protègent davantage financièrement que les temps partiel. En effet, si certain-es salarié-es aidant-es demandent un temps partiel pour s'occuper de leurs proches, cela a des conséquences sur les montants de la retraite.

A cela s'ajoute la **taille des entreprises**. Quand les effectifs atteignent un certain seuil, il est possible de gérer plus facilement les absences et remplacements, et de permettre **plus de mobilité interne** pour offrir aux salarié-es aidant-es des aménagements de poste. Des différences sont à noter dans les **conditions de travail et les horaires** : plus les horaires sont décalés, coupés dans une journée, sujets à des déplacements, et plus l'articulation des temps de vie va être difficile.

Là encore, des différences sont à noter au niveau du genre, car les femmes sont plus souvent que les hommes à la tête de **familles monoparentales** (cf partie 1), et occupent plus souvent que les hommes des **postes qui cumulent les difficultés évoquées**, comme les métiers du du soin, de l'accompagnement et du lien : le « care ».

**35%** DES MÈRES

**4%**

DES PÈRES

**des enfants en situation de handicap ont dû réduire ou cesser leur activité professionnelle**

*Rapport HCFEA, 2018*

## LES MÉTIERS DU « CARE »

**Les métiers du care sont en grande majorité occupés par des femmes :** 91% d'assistantes sociales, près de 70% de femmes dans les métiers de l'animation, entre 65% et 68% chez les moniteurs-éducateurs et 78% dans les missions locales d'insertion, 99% des aides à domicile, 100% des techniciennes de l'intervention sociale et familiale et 98% des conseillères en économie sociale et familiale. Ces métiers sont les plus impliqués dans la prise en charge des enfants et personnes âgées<sup>45</sup>. Cette division sexuelle du travail est doublée d'un **plafond de verre** : si les femmes sont majoritaires parmi ces métiers, ce n'est pas pour autant qu'elles occupent les postes de direction. Un exemple : **les hommes représentent 60% des responsables de services alors qu'ils sont 10% des travailleurs sociaux**<sup>46</sup>.

Ces métiers sont concernés par des conditions de travail difficiles : **temps partiel, horaires décalés, journées hachées, beaucoup de déplacements, salaire bas, peu de reconnaissance**. 42,9% des travailleur.euses sociaux sont à **temps partiel** ; en particulier le cas des « intervenant.es à domicile » qui regroupent principalement des aides à domicile<sup>47</sup>. Dans 52,7% des cas, les travailleur.euses sociaux endurent le temps partiel subi et les intervenant.es à domicile et aides médico-psychologiques sont les plus concerné-es<sup>48</sup>.

Cette situation a des conséquences directes sur les aidant.es. Premièrement, ces métiers nécessitent une **grande professionnalité** : des compétences, savoir-faire et savoir-être indispensables au bon accompagnement des publics. Ils sont axés pour partie sur le relationnel mais constituent aussi une aide matérielle. Deuxièmement, les aidant.es qui exercent ces métiers sont incité-es par leurs familles à être l'aidant.e « principal.e » car « ils-elles savent ». **Une vision essentialiste du travail social : le savoir-faire social dépendrait d'un savoir-être femme voire d'un savoir-être mère et donc d'une vocation.**

Les aidant.es acquièrent de **nombreuses compétences tout au long de la période d'aidance**, souvent encore méconnues. Compétences qu'ils-elles mettent en pratique au quotidien, comme dans le cadre professionnel, telles que **l'organisation, l'adaptabilité, la curiosité, les qualités relationnelles, la coordination, ou encore l'intelligence émotionnelle**.

L'année 2022 a donné lieu à des débats autour de la **Validation des Acquis de l'expérience (VAE)** des aidant.es et la question des **métiers dits du « care »** a été abordée. Alors que ces métiers du soin composent un **secteur largement en tension**,

le sujet des aidant.es pouvant venir renforcer la force de travail de ce secteur a fait débat. Il est important de comprendre que les **compétences des aidant.es sont transversales** et peuvent être mises en pratique dans de nombreux secteurs. Les enfermer dans le secteur du care serait **les réduire à un rôle qui n'est pas forcément toujours choisi**, et leur faire porter, à nouveau, un rôle qui n'est pas le leur.

Les aidant.es qui ont arrêté de travailler et qui souhaitent retrouver un emploi ont des problématiques similaires aux aidant.es en emploi, notamment concernant le **manque de temps pour effectuer leurs différentes démarches** et se rendre à des entretiens d'embauche et les difficultés à trouver des solutions de répit.

**«Je souhaite pouvoir confier mon enfant en situation de handicap à du personnel formé à ses troubles, et sur les temps périscolaires. De plus, en tant que soignante, je pratique des horaires atypiques et décalés.»**



Témoignage d'aidante -  
Consultation nationale  
2023

<sup>45</sup> BESSIN, Marc. « La division sexuée du travail social », Informations sociales, 2009/2, n° 152, pp. 70-73.

<sup>46</sup> BESSIN, Marc, op.cit.

<sup>47</sup> Conseil économique, social et environnemental (Jeanne-Rose Evanne). « Les métiers de la cohésion sociale », Les avis du CESE, juillet 2022, [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2022/2022\\_12\\_metiers\\_cohesion\\_sociale.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2022/2022_12_metiers_cohesion_sociale.pdf)

<sup>48</sup> Conseil économique, social et environnemental (Jeanne-Rose Evanne), op.cit.



## A LA QUESTION

# « Si vous êtes en recherche d'emploi, de quoi avez-vous besoin pour retrouver un emploi ? »

## LES AIDANT.ES ONT RÉPONDU :

- « Une adaptation à ma situation d'aidante, je veux continuer à m'occuper de mon mari... Aussi avoir des structures d'accueil en journée pour les personnes dépendantes, quelques heures par semaine »
- « Du temps : du relais, du répit et de l'aide pour repenser mon projet pro en fonction de mes nouvelles réalités d'aidante. »
- « De trouver des emplois à temps partiel, horaires et jours fixes. Difficile à 55 ans de trouver. Ou de bénéficier d'une aide financière. »
- « Peut-être un service dédié aux aidants car à Pôle Emploi j'ai précisé ma situation en sollicitant un poste à mi-temps ou de nuit, j'ai reçu des jugements (« il faut faire des choix dans la vie » ou « vous pouvez consacrer votre temps plein à aider votre proche et être payé pour ça »). J'ai donc créé ma micro entreprise. »

## 2. DU CÔTÉ DES EMPLOYEUR.ES : UN ENJEU DE PLUS EN PLUS PERCEPTIBLE

Si certaines entreprises se saisissent du sujet, la majorité ont des difficultés à le faire, d'abord par **méconnaissance du sujet**. Et quand le sujet est identifié, des freins apparaissent : le sujet est récent, et il est encore perçu comme une question relevant de la **vie personnelle et intime des collaborateur.rices**. En cela, il pâtit d'une  **croyance encore forte des « vies cloisonnées »**, une croyance selon laquelle l'entreprise n'est pas concernée par la vie personnelle des salarié.es et ne doit pas intervenir dans la vie privée. Les entreprises se heurtent aussi à un autre phénomène, qui dépasse le cadre du monde économique : **certain.es aidant.es ne souhaitent pas parler de leur situation**.

Certain.es entreprises ne prennent pas la mesure de l'intérêt de se saisir du sujet. Pourtant, il relève d'un **enjeu stratégique et d'attractivité** dans un contexte de tensions sur le marché du travail où l'on observe des **difficultés à recruter et à fidéliser**. Aussi, cela relève d'un enjeu de performance, car les aidant.es développent des **compétences très recherchées** sur le marché de l'emploi.

Au-delà des dispositifs légaux, différentes solutions sont mises en place par les entreprises. Souvent issues d'un **diagnostic** préalable qui recueille les besoins des collaborateur.rices, les **solutions sont variées** car il n'existe pas de solutions identiques et adaptables à toutes les structures ou à toutes les branches professionnelles. Les retours de terrain montrent la nécessité d'**informer les collaborateur.rices sur les personnes ressources existantes au sein de l'entreprise** (*service RH, assistant.e social.e, infirmier.ère, médecine du travail, référent.e aidant.e s'il-elle existe*) à travers des webinaires, des guides, des fiches, à disposition sur l'intranet. Des dispositifs permettant davantage de **flexibilité dans l'organisation du travail** sont également mis en place : plateforme de **dons de jours de congés** entre collègues, l'abondement par l'employeur.euse des jours de congés pris, **l'aménagement des horaires**, horaires individualisés, télétravail. Des **solutions techniques et financières** sont parfois mises en œuvre : contrats de prévoyance, care management, lignes d'écoute, aides financières au répit. Enfin, des **formations** sont organisées, à destination des managers pour mieux accompagner les salarié.es aidant.es.

# 86%<sup>49</sup>

**DES DIRIGEANT.ES considèrent qu'il est important de prendre en considération les contraintes vécues par les salarié-es aidant-es dans le cadre de la vie professionnelle**

# 58%

**considèrent que ce n'est pas leur rôle, leur responsabilité de mettre en place des dispositifs**

La loi n°2019-485 du 22 Mai 2019, visant à favoriser la reconnaissance des proches aidant-es, introduit une **obligation de négociation sur le thème des proches aidant-es**, au niveau des branches professionnelles. Les dispositifs cités au-dessus peuvent donc se traduire par des **accords collectifs dédiés**, ou être portés par des **accords collectifs existants** sur d'autres sujets connexes, relatifs à la qualité de vie et des conditions de travail (QVTC), le temps de travail, le télétravail, le handicap, l'égalité femmes/hommes, la diversité, les conditions de travail ou encore la prévoyance.

Même parmi les entreprises qui souhaitent construire une stratégie à destination des salarié-es aidant-es, **plusieurs freins** apparaissent, de différentes natures. D'abord, la **difficulté à convaincre en interne** : souvent portée par des responsables RSE ou service RH. Parfois, une stratégie qui n'englobe pas tous les sujets évoqués : information, sensibilisation, formation et outils. Puis, le manque de **formation des managers** les amènent à être démuni.es, ne sachant pas quelle posture adopter. En effet, certain-es professionnel·les témoignent : « J'ai envie de les soutenir mais j'ai peur de créer de l'iniquité au sein de mon service. Donc, je n'interviens pas ». « Je veux bien accompagner mes collaborateur·rices aidant-es mais comment faire ? Il est hors de question d'aborder l'intimité de mes collaborateur·rices. On dépasserait les limites. C'est à eux de m'en parler »<sup>50</sup>.

A ce tabou s'ajoute la **méconnaissance ou la difficile coordination** avec les acteur·rices dédiés : médecine du travail, assistant·e social·e, infirmier·ère, autres politiques d'entreprises, référent·es handicap. Enfin, il convient de rappeler qu'une stratégie aidante efficace ne peut se mener que dans des structures où un **climat de confiance**, d'écoute et de compréhension règnent, et où les **plannings et charges de travail** sont adaptés pour permettre une bonne articulation des temps de vie.

<sup>49</sup> Mutualité Française, "L'Observatoire de la santé au travail", 6ème édition, février 2023

<sup>50</sup> Témoignages à retrouver dans la Newsletter du 16/04/2023 de Les Aidantes & Co

**POURQUOI ACCOMPAGNER LES SALARIÉ.ES AIDANT.ES ?****POUR L'EMPLOYEUR. EUSE :**

- Réduction des arrêts de travail et de l'absentéisme
- Amélioration de la compétitivité
- Amélioration de l'attractivité de la structure
- Fidélisation des salarié.es

**POUR L'EMPLOYÉ. E :**

- Réduction du stress et de la fatigue
- Meilleure gestion du temps
- Meilleure concentration et efficacité
- Augmentation de la motivation, de l'épanouissement et du sentiment d'appartenance à la structure

Se saisir du sujet des aidant.es en entreprise, c'est aborder différentes questions : Comment penser les vulnérabilités au sens large, plutôt que d'empiler les dispositifs par thèmes ? En effet, les mesures prises pour accompagner les aidant.es bénéficient à tous. Les collaborateur.rices, et montrent déjà leurs preuves dans les entreprises qui l'ont mis en place. Comment les diffuser largement ? Comment normaliser cette question qui est sociétale ?

L'enjeu est donc de **travailler à la normalisation du sujet des aidant.es** en entreprise. Pour qu'il soit un sujet connu et maîtrisé par les employeur.euses et qu'ils-elles aient les outils pour accompagner leurs salarié.es aidant.es et les équipes sur le long terme et dans des situations évolutives. Pour cela, le Collectif Je t'Aide fait les propositions suivantes :

**PROPOSITIONS**

→ Inciter les employeur.euses à inclure le sujet des salarié.es aidant.es dans leur stratégie RSE et dans les objectifs des entreprises à mission

→ Favoriser le développement d'accords collectifs sur le sujet des aidant.es"

→ **Former les managers de proximité** à l'accompagnement des salarié.es aidant.es et **développer la diffusion des bonnes pratiques**  

→ **Accompagner les aidant.es**   **dans leurs parcours professionnel** par :

- La création d'un **bilan de compétences dédié aux aidant.es**
- La valorisation des **compétences développées** durant l'aidance, transversales et spécifiques, pour les accompagner dans **tous leurs choix** professionnels
- **L'ouverture de droits à la formation** aux aidant.es qui ont dû réduire ou cesser leur activité professionnelle

→ Élargir le congé de proche aidant par :

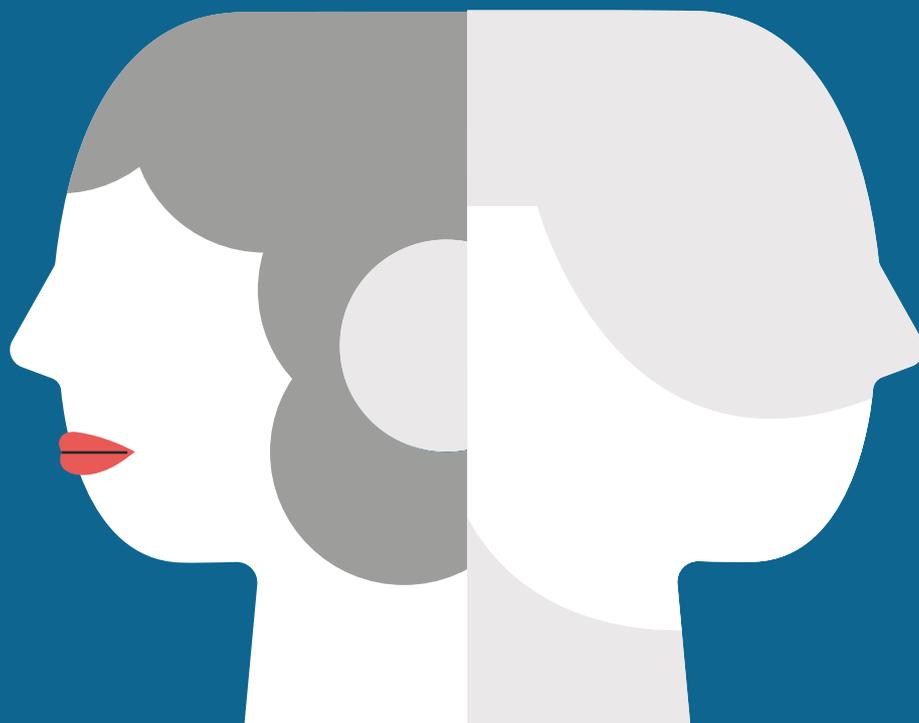
- L'**élargissement** de ce congé à l'**ensemble des aidant.es**, quel que soit le type de pathologie du proche qu'ils-elles accompagnent et quel que soit le lieu de vie du proche aidé
- L'**augmentation de sa durée**
- Le **maintien du salaire** pendant cette période de congé
- Permettre **un congé par proche aidé.e**
- **Orienter les aidant.es vers un accompagnement psycho-social** le temps du congé pour organiser son temps de vie et son temps post-congé

→ En parallèle de l'élargissement du congé de proche aidant, **ouvrir la réflexion** autour d'un **quota annuel de jours de congés**, qui regrouperait certains congés existants. Ces congés, à utilisation souple et en demi-journée, permettraient de **s'occuper de ses proches**, quelle que soit leur situation.

→ Ouvrir la réflexion sur **l'interdiction de licenciement** pendant et après un congé de proche aidant, sur le modèle du congé maternité.

L'aidance a différents impacts sur la carrière des aidant.es, mais aussi sur la suite de celle-ci : la retraite.

## **Penser la retraite des aidant-es**



# Penser la retraite des aidant-es

## 1. AIDANCE ET RETRAITE

Parler de retraite et d'aide, c'est aborder **deux sujets en parallèle** : celui de la **période de la retraite** et celui de la **pension touchée** lors de cette période. Ainsi, proposer une analyse de la retraite des aidant-es, c'est analyser la manière dont **l'aide impacte la retraite à la fois sur sa variable « temps » et sur sa variable « argent »**. Alors qu'aujourd'hui, **23% des aidant-es sont retraité-es**<sup>51</sup>, comment comprendre leur situation, leurs expériences, leurs besoins et leurs revendications ?

Afin de comprendre les situations d'aidant-es en période de retraite, il est nécessaire de souligner la manière dont **l'aide a une influence sur la fin de carrière, puis la retraite, des aidant-es**. L'enquête *Retraité et proche aidant*<sup>52</sup> souligne que plus d'**un tiers des aidant-es de l'échantillon a dû anticiper son départ à la retraite** et que **plus de la moitié des retraité-es de plus de 65 ans sont ainsi parti-es à la retraite de manière anticipée** du fait de leur situation d'aidant-e. Sur la variable « temps », il est alors observé la manière dont **l'aide vient s'immiscer dans les choix des temps de vie** des aidant-es. Ce phénomène est même anticipé par les aidant-es eux-mêmes car la moitié des futur-es retraité-es disent avoir réduit leurs heures de travail pour les mêmes raisons<sup>53</sup>.

**« J'ai pris ma retraite avant l'heure pour m'occuper de mes parents... Au moins 300 € de moins pour ma pension... »**



*Témoignage d'aidante - Consultation nationale 2023*

Cette variable temps est centrale chez les aidant-es retraité-es car ils-elles se retrouvent souvent seul-es à aider leur proche. En effet, **59% des aidant-es de plus de 75 ans sont seul-es aidant-es** (hors aide professionnelle)<sup>54</sup> et parmi les 20% d'aidant-es qui passent 20h ou plus par semaine à aider, **30% sont retraité-es**<sup>55</sup>. Ainsi, **l'articulation des temps de vie**

# 1/3

**DES AIDANT-ES de l'échantillon a dû anticiper son départ à la retraite**<sup>56</sup>

**semble se transformer pour les aidant-es dans la période de retraite**, qu'ils-elles soient déjà aidant-es en arrivant en retraite ou bien qu'ils-elles le deviennent au cours de cette période.

Lina Mechbal, chargée de projet au Laboratoire de l'Égalité, souligne que ce sont **davantage les femmes** qui sont amenées à **quitter leur emploi, à se mettre à mi-temps ou à 80%**, influant alors ensuite sur **leurs droits à la retraite**. Là se joue une notion importante, celle des droits à la retraite. Si cette question fait l'objet de nombreux débats et nombreuses mobilisations en 2023, **pour les aidant-es, ces revendications représentent aussi un enjeu de reconnaissance de leur rôle**. En effet, comment penser ce rôle d'aidant-e, souvent long, dans le cadre de la retraite ? Se pose notamment la question de comprendre l'aide comme un « **facteur de pénibilité** » lors du calcul de sa retraite. Alors que la réforme des retraites prévoit la **création d'une assurance vieillesse aidants, cette mesure concerne**



*Témoignage d'aidante - Consultation nationale 2023*

**un nombre d'aidant-es très limité** : les aidant-es de personnes en perte d'autonomie et de personnes malades sont exclu-es, ainsi que les aidant-es de personnes en situation de handicap inférieur à un taux qui reste à définir, rendant cette mesure très

<sup>51</sup> Fondation April & BVA, op.cit

<sup>52</sup> CREDOC & Assurance Retraite, « Enquête - Retraité et proche aidant », 2020, pp.1-114, [https://www.pourbienvieillir.fr/sites/default/files/retraite\\_et\\_proche\\_aidant\\_-\\_etude\\_ar.pdf](https://www.pourbienvieillir.fr/sites/default/files/retraite_et_proche_aidant_-_etude_ar.pdf)

<sup>53</sup> CREDOC & Assurance Retraite, op.cit

<sup>54</sup> CREDOC & Assurance Retraite, op.cit

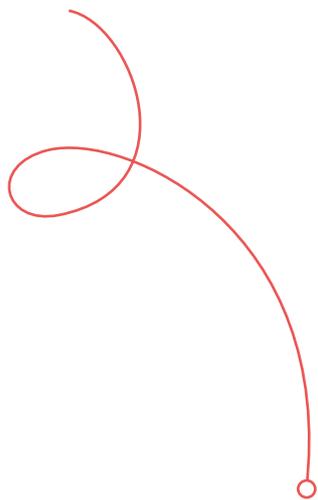
<sup>55</sup> Fondation April & BVA, op.cit

<sup>56</sup> CREDOC & Assurance Retraite, op.cit

floue. Les propositions faites à travers cette réforme montrent à quel point **les besoins des aidant-es ne sont pas encore compris**. Si ces besoins ne sont pas compris, c'est en partie parce que la vie professionnelle des aidant-es n'est encore pas assez accompagnée.

Il est urgent de repenser l'**accompagnement** et la **diffusion de l'information quant aux droits des aidant-es**. **36 % des aidant-es retraité-es** ayant répondu à la consultation nationale **disent ne pas connaître ou ne pas comprendre les droits qu'ils-elles ont spécifiquement en tant qu'aidant-e**. Trop souvent encore, les aidant-es se disent perdu-es face aux (peu) de droits auxquels ils peuvent avoir accès. L'enquête *Retraité et proche aidant* met en lumière l'**urgence** que représente l'amélioration de la diffusion de l'information auprès des retraité-es et futur-es retraité-es concernant leur rôle d'aidant-e en matière de **dispositifs existants afin de les soutenir**<sup>57</sup>.

# 36 %



**AIDANT-ES RETRAITÉ-ES** ayant répondu à la consultation nationale **disent ne pas connaître ou ne pas comprendre les droits qu'ils-elles ont spécifiquement en tant qu'aidant-e**.

## 2. LES IMPACTS SPÉCIFIQUES DE L'AIDANCE SUR LA RETRAITE

La variable « temps » analysée précédemment a un **effet non négligeable sur la variable argent**. En effet, partir avant l'âge à la retraite, devoir diminuer son temps de travail ou l'arrêter complètement : **autant de choix de vie contraints qui ont un impact sur les pensions de retraite** et le pouvoir d'achat des aidant-es. Le pouvoir d'achat n'augmente pas, voire diminue, alors qu'il est demandé de travailler davantage. En connaissant les situations des aidant-es qui arrivent ou sont en retraite, il est légitime de poser **la question de la justice derrière ces propositions de réforme**. 9 aidant-es sur 10 ne perçoivent aucune contrepartie financière pour leur engagement (90%)<sup>58</sup> et l'on sait que le **reste à charge est une des problématiques prioritaires** pour les aidant-es, peu importe leur temps de vie. Alors, la retraite, dans sa variable « temps » et « argent », vient rappeler ces besoins, voire les appuyer davantage.



**«Je sors seule je ne peux plus faire des voyages presque la totalité de ma retraite est pour mon mari et les frais fixes»**

Témoignage d'aidante - Consultation nationale 2023

A la période de la retraite, c'est l'**isolement social** des aidant-es qui est davantage observé. L'isolement social ne touche pas tout le monde. Les recherches scientifiques montrent **plusieurs facteurs déterminants**<sup>59</sup> dans l'isolement social : démographiques, socio-économiques, médicaux, familiaux et psychologiques. Ainsi, deux niveaux sont à considérer : un **niveau sociétal** (tendances démographiques et socio-économiques) et un **niveau plus personnel** (facteurs comme la santé et les profils psychologiques). Le **mécanisme d'isolement social chez les aidant-es** se traduit par le fait qu'aider amène à avoir moins de temps pour ses loisirs, pour sa famille, pour d'autres activités que l'aidance, amenant alors à un isolement plus ou moins important. **A la retraite, la vie sociale ne s'entretient plus par le travail**, et peut rapidement diminuer si d'autres activités ne sont pas maintenues ou mises en place.

<sup>58</sup> IPSOS & MACIF, « Dossier de presse : Aidants : le temps des solutions ? », 2020, [https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2020-09/macif\\_dp\\_aidants.pdf](https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2020-09/macif_dp_aidants.pdf)

<sup>59</sup> CESE. « Questions à Sandra HOIBIAN (CREDOC) - RAEF 2019 », 17 avril 2019, En ligne : <https://urlz.fr/fnNg>

62%

○ **AIDANT.ES RETRAITÉ.ES**  
ayant répondu à la  
consultation nationale  
**disent avoir moins de  
temps pour leurs loisirs**

Les personnes isolées sont plus nombreuses parmi certaines populations, notamment parmi les personnes âgées : **un tiers des plus de 75 ans sont en situation d'isolement relationnel**<sup>60</sup>. Aujourd'hui, on sait que **530 000 personnes âgées de 60 ans et plus sont en situation de mort sociale**. Ce qui représente une ville comme Lyon<sup>61</sup>. Le nombre d'aîné.es isolés.e des cercles familiaux et amicaux a plus que doublé (+ 122%), passant de 900 000 en 2017 à **2 millions en 2021**<sup>62</sup>. Si l'isolement social des personnes âgées est une problématique indéniable en France et que l'on sait que ce même isolement se retrouve chez une majorité d'aidant.es, il devient urgent de **penser ces situations d'aide des personnes âgées**. D'autant plus quand l'on sait que un tiers des aidant.es ont plus de 60 ans<sup>63</sup>. **L'isolement et le manque d'interaction sociale** a un impact sur la **santé et le sentiment de solitude des individus**. Il est connu que les aidant.es se sentent souvent seules dans ce qu'ils-elles vivent. Une **personne isolée a moins de possibilité d'organiser l'aide apportée au proche** et donc de prendre du répit.

Les aidant.es en période de retraite voient aussi des impacts de leur rôle sur leur propre **santé**. Comme pour la population générale, l'aide vient aggraver la santé physique et mentale des aidant.es.

Dans le cas des aidant.es dans ce temps de vie qu'est la retraite, ils-elles sont bien souvent présent.es auprès de leur aidé.e la majorité de la journée, et disposent de peu de relais. **Ce manque de relais vient s'immiscer dans la possibilité, pour les aidant.es, d'aller consulter un.e professionnel.le de santé**, ou simplement de mettre en place des activités afin d'améliorer leur santé et leur bien-être. Le **manque de temps amène à délaisser son propre suivi de santé**. Puis, le **contexte et la charge de l'aide** peut amener un oubli et un effacement de soi-même pour l'aidant.e, qui **oublie alors sa propre santé**.

### 3. LES FREINS ACTUELS À L'ACCOMPAGNEMENT DES AIDANT.ES EN RETRAITE

Aujourd'hui, **l'accompagnement de ces aidant.es arrivant ou étant en retraite est à repenser, à ajuster**, car encore trop empreint de dispositifs qui ne peuvent s'adresser à des personnes âgées. Que ce soit en raison d'un certain **décalage générationnel** ou simplement d'une **perte d'autonomie** de certaines aidant.es, il est notamment nécessaire de repenser le fait que le **numérique devienne un outil majeur** dans l'accompagnement de ces populations. En effet, tous.les aidant.es ayant l'âge d'être à la retraite **ne sont pas forcément au fait des derniers outils technologiques, ou ne sont tout simplement pas équipés.es**. Ainsi, proposer uniquement des plateformes numériques, des QR codes, des rencontres via les réseaux, ne s'avère pas toujours être la meilleure solution. **La technologie connaît aussi ses limites dans certaines régions** qui ne sont pas aussi bien équipées, voire qui sont objectivement sous-équipées (zones-blanches).

**« En région parisienne, un couple avait un loyer de 2000 euros et une retraite de 3000 euros. Cela dépasse les plafonds de l'APA mais le loyer plombant leur budget, ils n'ont pas pu mettre en place les aides. Trop âgés pour avoir le courage de faire des démarches de changement de logement, ils ont donc renoncé aux aides ».**

*Situations rencontrées par nos membres, professionnel.les du secteur.*

Ici s'immisce un autre frein actuel à l'accompagnement des aidant.es en période de retraite : **la non prise en compte, ou prise en compte limitée des zones rurales**. Si cette question est transversale à tous les temps de vie, les personnes âgées se voient encore plus isolées en raison de ce délaissement des ruralités. Ce délaissement s'inscrit - à différents niveaux selon les zones - dans le **manque de services publics, de transports, ou encore de lien social**. La combinaison de ces **facteurs, ruralité, non accès à la technologie, mauvais accès aux services publics**, et notamment aux transports, vient isoler

60 CREDOC. « 10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression – Les solitudes en France », *Les solitudes en France*, édition 2020, p 22

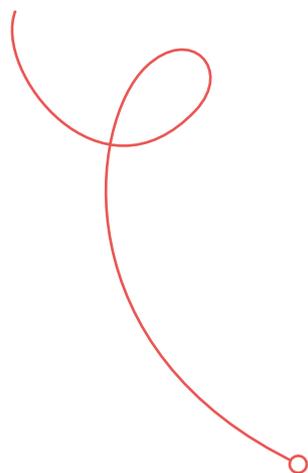
61 PETITS FRÈRES DES PAUVRES. « Baromètre solitude et isolement : Quand on a plus de 60 ans en France en 2021 », Rapport Petits Frères des Pauvres #6, septembre 2021

62 PETITS FRÈRES DES PAUVRES. op.cit

63 MALAKOFF HUMANIS. « Observatoire des Salariés Aidants », 6 octobre 2021, <https://newsroom.malakoffhumanis.com/assets/2021-10-06-observatoire-salaries-aidants-presse-pdf-721c-63a59.html?lang=fr>

**davantage des aidant-es** n'ayant pas d'autres relais. Ainsi, il est urgent de **penser des dispositifs accessibles à l'ensemble des aidant-es et de leurs aidé-es**, mais aussi de **penser intelligemment la diffusion de l'information et d'actions de proximité concernant ces dispositifs**.

# 59%



**AIDANT-ES RETRAITÉ-ES**  
ayant répondu à la  
consultation nationale  
**disent avoir peur pour l'avenir**

## PROPOSITIONS

→ **Améliorer la retraite des aidant-es** par :

- **L'élargissement des conditions d'accès** à des trimestres supplémentaires de retraite, à toutes les personnes aidantes, quel que soit l'âge, la durée d'aidance, et l'origine de la perte d'autonomie de la personne aidé
- La **suppression de la condition** de devoir interrompre son activité professionnelle sur 30 mois consécutifs
- La **rétroactivité des droits à la retraite pour les aidant-es**

→ Mettre en place des **actions de formation et de sensibilisation** à destination des aidant-es en activité professionnelle, des employeur-euses et des professionnelles de l'emploi pour :

- **Sensibiliser au rôle d'aidant-e** et à ses impacts sur la santé
- Communiquer sur les **outils de prévention existants**
- Informer des **outils administratifs et juridiques** pour préparer sa retraite et faire valoir ses droits

# Les membres du Collectif Je t'Aide



**A2MCL**

L'A2MCL est la seule association en France dédiée aux aidants et malades à corps de Lewy. Association d'intérêt général loi 1901, l'A2MCL est engagée autour de trois missions depuis sa création fin 2018. Faire connaître et reconnaître la maladie comme une maladie à part entière tant auprès de grand public que des acteurs médico-sociaux et des autorités de santé. Accompagner et soutenir les aidants et les malades dans leur parcours si difficile, du fait des symptômes très handicapants de la maladie. Soutenir la recherche médicale sur la maladie à Corps de Lewy.



**Apivia MACIF Mutuelle**

Acteur majeur de l'assurance et de l'économie sociale en France, le Groupe Aéma via ses filiales, MACIF et Apivia Macif Mutuelle, s'est engagé depuis 2002 vers les aidant(e)s.

Grâce au site aveclesaidants.fr, mais aussi sur le terrain, les équipes mutualistes mènent toute l'année des actions d'information et de sensibilisation à destination des aidants, notamment à travers les cafés mutualistes, des ciné débats, des ateliers et des conférences partout en France. Cela permet aux aidant(e)s de rencontrer les principaux interlocuteurs de leur territoire, de leurs droits en matière d'accompagnement et les dispositifs existants.



**Association des Familles d'Enfants Handicapés de La Poste et Orange (AFEH)**

Créée en 1969, l'AFEH informe, conseille, soutient et accompagne les salarié-es et ancien-n-es salarié-es aidant-es de La Poste et d'Orange, parents d'enfants handicapés. Elle organise des séjours de vacances et des séjours de répit dans son village vacances accessible à tout type de handicap et ouvert à tout public.



**Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique (Arsla)**

Créée en 1985, l'ARSLA est une association reconnue d'utilité publique qui vient en aide aux personnes atteintes de la maladie de Charcot et à leurs aidant-es. Elle apporte des solutions concrètes (comme le prêt d'aides techniques adaptées à l'évolution de la pathologie et des outils de communication alternative) et fait avancer la recherche afin d'éradiquer la maladie de Charcot.



**ASTER-ICF**

Créée en 2008, Aster ICF forme les personnes souhaitant travailler dans les métiers de l'aide à domicile et dans le domaine de la santé, du médico-social et du service à la personne.



### Avec Nos Proches



Créée en 2012, l'association Avec Nos Proches soutient tous les aidant-es grâce à une ligne nationale d'écoute et d'information. Au bout du fil, les aidant-es sont accueilli.es par la voix attentive d'ancien-nes aidant . es, formé.es à l'écoute active.

**Alice Steenhouwer est Secrétaire Adjointe du Collectif Je t'Aide**



### Baluchon France



Créée en 2013, l'association Baluchon France accompagne la mise en place du Baluchonnage® en France. Le Baluchonnage® est un service innovant de répit de longue durée et d'accompagnement aidant-e/aidé.e à domicile, actuellement en expérimentation en France depuis 2019. Baluchon France multiplie ses actions auprès des pouvoirs publics pour que ce mode de répit se pérennise en France et pour qu'il soit généralisé sur le territoire en 2024.



### Delta 7



Fondée en 1973 afin de se mettre au service des personnes fragilisées dans leur autonomie, Delta 7 accompagne les aidant-es depuis les années 2000 via quatre centres d'accueil de jour, cinq plateformes d'accompagnement et de répit, le « Campus Delta 7 », et l'émission mensuelle dédiée aux aidant-es sur la web TV Canal Delta 7.

**Raphaëlle Martin est la Secrétaire Générale du Collectif Je t'Aide**



### Espace Singulier



Créée en 2008, l'association accompagne les aidant-es et leurs proches aidé-es, par la mise en relation avec des personnes ou des services ressources. Le Relais Ressources (numéro unique pour les aidant-et la communauté 360 niveau 1), le Relais Répit (temps de répit au domicile, encadrés par ses relayer.euses bénévoles), et le Relais Mobilité (accompagnement à des rendez-vous médicaux et para-médicaux par des relayer.euses bénévoles s'il n'existe pas de solution).



### Fondation Casip-Cojasor



Créée en 1809, la fondation Casip-Cojasor gère plusieurs structures médico-sociales et accompagne les personnes en situation de fragilité. Depuis juillet 2019, un service dédié aux aidant-es, SAFIRH, a été ouvert à Paris en collaboration avec la DASES (Mairie de Paris).

**Corinne Benzekri est la présidente du Collectif Je t'Aide**



### France Alzheimer et maladies apparentées



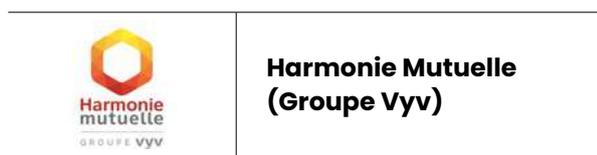
France Alzheimer et maladies apparentées, créée en 1985, est la seule association de familles dans le domaine, reconnue d'utilité publique depuis 1991. Les quatre missions principales de l'Association sont : l'accompagnement et le soutien des familles ; la formation des aidants, des bénévoles et des professionnels ; l'information du grand public et l'interpellation des pouvoirs publics ; le financement de la recherche.





Créée en 2007 par les principaux organismes du handicap, Handéo contribue à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap par l'amélioration de la connaissance des besoins et attentes des personnes et de leurs proches et l'amélioration de la qualité du service rendu par le déploiement de labels et certifications Cap'Handéo dans les secteurs du médico social, des transports, des aides techniques et sur le sujet des salariés-aidants.

**Aurélie Pierre-Léandre est la Trésorière adjointe du Collectif Je t'Aide**



Harmonie Mutuelle (Groupe Vyv), 1ère mutuelle santé de France, propose et invente des solutions de solidarité qui donnent à chacun les moyens d'être acteur de sa santé et de la société. Une société qu'Harmonie Mutuelle veut plus inclusive, plus équitable et plus solidaire.



Créée en 2000, Agevillage informe les seniors, aidant-es et professionnel-les sur les questions liées au vieillissement à travers deux sites d'information (Agevillage.com et Agevillagepro.com). Il porte également le label Humanétude qui vise à labelliser la qualité du prendre soin des établissements et services médico-sociaux.



L'Association nationale Jeunes AiDants Ensemble, JADE a pour objectif de porter la voix des jeunes aidants en France, de les accompagner, de les soutenir et s'attache à harmoniser l'offre de répit et d'accompagnement qui leur est destinée.



Association reconnue d'utilité publique, L'ENVOL organise des programmes adaptés aux jeunes malades de 6 à 25 ans et à leurs aidants familiaux. Depuis 1997, elle leur permet de trouver force et confiance en eux pour vivre mieux pendant ou après la maladie et de rompre leur isolement. L'ENVOL accompagne gratuitement plus de 5000 bénéficiaires par an au travers de ses séjours adaptés, ateliers à l'hôpital, sorties récréatives et kits d'activités.



La Compagnie des Aidants est un réseau national d'entraide et d'échanges qui s'adresse aux personnes qui accompagnent un proche fragilisé par la maladie, le handicap, le grand âge et/ou les accidents de la vie. À travers le site Internet de l'association, les aidant-es peuvent avoir des conseils et de l'accompagnement dans leur quotidien auprès de leur aidé.

**Claudie Kulak est la Vice-Présidente du Collectif Je t'Aide**



**La Maison des Aidants®**  
Association Nationale

Créée en 2008, la Maison des Aidants® Association Nationale, propose des ateliers groupes d'échanges entre aidants.es, une ligne Allo aidants afin de les soutenir et les accompagner, des parcours d'informations et de formations pour les proches aidant.es, des parcours pédagogiques à destination des professionnel·les qui souhaitent comprendre les aidant.es pour mieux les accompagner.



**Les Aidantes & Co**

Les Aidantes & Co est une agence de conseil RH qui accompagne les entreprises et institutions à valoriser et à mieux accompagner leurs salariés Aidants sous l'angle de la conciliation vie professionnelle et vie personnelle.



**Les bobos à la ferme**

Créée en 2017 par les parents d'une petite fille polyhandicapée, les Bobos à la Ferme est un tiers lieu situé dans le Pas de Calais dont l'objectif est de soutenir les aidants et, particulièrement, les parents d'enfants malades et/ou en situation de handicap. Ce projet est porté par l'association le Laboratoire de répit, laquelle expérimente et développe des solutions innovantes construites par, pour et avec des aidants.



**Ma Boussole Aidants**

MaBoussoleAidants.fr, service digital gratuit et ouvert à tous, œuvre dans le champ de la meilleure information et orientation des proches aidants. Comment ? En centralisant les données liées aux structures, aides et démarches et en les portant à la connaissance de l'aidant en fonction du lieu de vie et de la situation de son proche. A ce jour, plus de 50 000 solutions ont été référencées, sur tout le territoire métropolitain et ultramarin.



**Maison de Santé protestante Bordeaux Bagatelle**

La Fondation gère 10 établissements sur le département de la Gironde et développe des actions envers les publics vulnérables (centre de santé, permanence d'accès aux soins, accueil temporaire pour personnes âgées dépendantes..). La Fondation œuvre dans le champ de l'aidance à travers l'accompagnement individuel et le soutien par des équipes spécialisées et la sensibilisation de différents publics.



**Œuvre Falret**



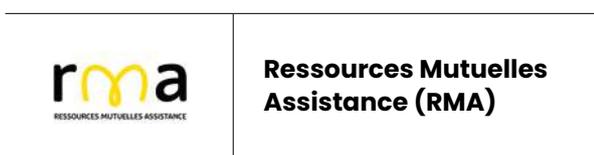
Créée en 1841, l'Œuvre Falret accueille et accompagne chaque année près de 3 700 adultes et enfants au sein de ses 43 établissements et services. L'association a assis son expertise dans le secteur médico-social grâce à son savoir-faire dans l'accompagnement des personnes vivant avec des troubles psychiques. Elle organise également des séjours de répit pour les aidant.es et leurs proches.

**Déborah Brihi est la Trésorière du Collectif Je t'Aide**

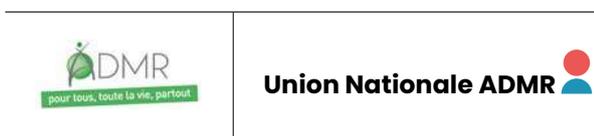




Créé en 2010, le PGI contribue à la qualité de vie des personnes âgées par la promotion et le développement de la recherche et de l'innovation, et en favorisant les synergies et la coordination des acteurs en Bourgogne-Franche-Comté.



RMA est l'unique assistant mutualiste en France dont les 4 métiers piliers sont l'Ecoute, Conseil & Orientation (ECO), l'Assistance aux personnes, l'Accompagnement Psycho-Social et la Coordination de services. Dès 2014, RMA a développé une offre « accompagnement de l'aidance » pour permettre la prise de conscience du rôle d'aidance, l'accompagnement dans le quotidien et dans les situations de crise du binôme Aidant-Aidé.



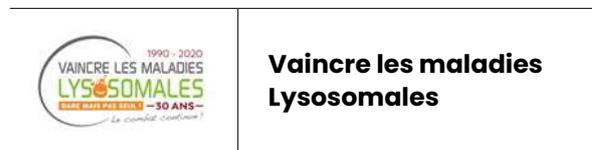
Créée en 1945, l'ADMR est le premier réseau associatif de services à la personne. Les associations ADMR proposent plusieurs services d'interventions à domicile dans le domaine médico-social et sanitaire et soutiennent les binôme aidant-es-aidé-es via l'organisation de rencontres entre aidant-es, des accueils de jours, des services de relayage à domicile. Pour en savoir plus : <https://www.admr.org/>



Depuis 1995, Unis-Cité est l'association à la fois pionnière et experte du Service Civique des jeunes en France. Présente dans 120 sites en France, Unis-Cité a déjà mobilisé et accompagné près de 35 000 jeunes. Unis-Cité déploie le programme Solidarité Aidants, qui mobilise des jeunes volontaires en Service Civique auprès des aidants et des proches qu'ils accompagnent.



Créée en 2008, l'association Un Pas Vers la Vie développe des actions en faveur des jeunes autistes et de leurs familles telles que la création d'espaces pédagogiques et de répit



Créée en 1990, l'association VML accompagne les patients et leurs familles concernés par une des 53 maladies lysosomales. Elle a pour vocation de favoriser la recherche scientifique, d'améliorer la prise en charge médicale, de sensibiliser les pouvoirs publics à la complexité de ces maladies et de soutenir la personne malade et son entourage à travers des temps de partages et d'échange entre les familles et des séjours de répit en famille.

Depuis **décembre 2022**, le Collectif Je t'Aide est également composé de membres physiques. Ainsi, les **aidant-es, ancien·nes aidant-es, expert-es et professionnel·les** du sujet ou encore **toute personne intéressé.e** par la question des aidant-es, peuvent adhérer au Collectif Je t'Aide et **participer aux actions de l'association.**

En juin 2023, le Collectif Je t'Aide compte **45 adhérent.es personnes physiques**. Parmi ces membres, **deux sont administratrices au Conseil d'Administration** : Christine Bonnefond et Martine Franzin-Garrec

# Bibliographie

## ARTICLES

- Besnard, X., Brunel, M., Couvert, N., & Roy, D., « Les proches aidants des seniors et leur ressenti sur l'aide apportée. Résultats des enquêtes « CARE » auprès des aidants (2015-2016). », Les Dossiers de la DREES, 45, 2019.
- BESSIN, Marc. « La division sexuée du travail social », Informations sociales, 2009/2, n° 152, pp. 70-73.
- BODIER Marceline, BUISSON Guillemette, LAPINTE Aude, ROBERT-BOBÉE Isabelle, « Couples et familles : entre permanences et ruptures » 2015 », INSEE Références, 16 décembre 2015, file:///Users/leasorhouetgaray/Downloads/COUFAMI5a\_VE\_Couples-familles.pdf
- Brunel, Mathieu, Couvert, Nadège, Roy, Delphine. « Qui sont les proches aidants des personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile ? ». ADSP, n° 109, décembre 2019
- Campéon, Arnaud, et al. « «Le moindre grain de sel, et c'est la pagaille»: retour sur la condition des proches aidants.» Gérontologie et société 42.1 (2020): 13-29.
- Cheneau, Anaïs. «Effets du temps partiel sur la conciliation des temps sociaux des aidants.» Economie prevision 2 (2019): 65-89.
- Cheneau, Anaïs. «La diversité des formes d'aide et des répercussions de l'aide sur les aidants.» Revue française des affaires sociales 1 (2019): 91-113.
- Dorkel, M. «Le soutien aux aidants familiaux: quelles réflexions pour une juste adaptation de nos pratiques professionnelles?.» Éthique & Santé 15.4 (2018): 216-224.
- Gagnon, Mélanie et Beaudry, Catherine. « Le bras de fer de la conciliation vie professionnelle-responsabilités de soins des aidantes en emploi : entre équilibre et décrochage », Enfances Familiales Générations, 32, 2019, mis en ligne le 15 mai 2019, <https://journals.openedition.org/efg/7858>
- Jarrige, E, Dorard, G., Untas, A. « Revue de la littérature sur les jeunes aidants : qui sont-ils et comment les aider ? », Pratiques psychologiques, n°26, 2020, pp. 215-229
- Kergoat, Danièle. « Division sexuelle du travail », in Dictionnaire critique du féminisme, PUF, 3ème tirage, 2013.
- Lala, Marie-Françoise, Nena Stadelmaier, and Bernard Paternostre. «Repérage de la souffrance des aidants lors de la phase palliative avancée de cancer à domicile.» Médecine Palliative 21.1 (2022): 20-27.
- Untas, A., Jarrige, E., Vioulac, C., Dorard, G. (2022). Prevalence and characteristics of adolescent young carers in France: The challenge of identification. Journal of Advanced Nursing, 78(8), 2367-2382. <https://doi.org/10.1111/jan.15162>
- Chevrier, B., Untas, A., & Dorard, G. (2023). Young Adult Caregivers in Higher Education: A Study of Prevalence in France. Journal of Further and Higher Education, Advance online publication. <https://doi.org/10.1080/0309877X.2023.2190878>

## SOURCES INTERNET

- Association nationale Jeunes AiDants Ensemble, « Partie 2 : 2ème colloque français le 07 octobre
- 2022 : Les jeunes aidants et l'école », 12 octobre 2022, En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=meVqUTgpCyQ>
- CESE. « Questions à Sandra HOIBIAN (CREDOC) - RAEF 2019 », 17 avril 2019, En ligne : <https://urlz.fr/fnNg>
- Les Aidants & Co, Newsletter « Le mode d'emploi des managers aidants », 16/04/2023
- Malakoff Humanis, « Le salarié aidant, qui est-il ? », 7 décembre 2020, <https://www.malakoffhumanis.com/s-informer/sante/salarie-aidant-qui-est-il/>
- Recherche JAID, « Qui sont les jeunes aidant-es au lycée ? », 10 janvier 2022, <https://www.youtube.com/watch?v=v50wHezNiDo>
- Recherche JAID, « Webinaire Campus-Care : résultats », Janvier 2023, En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=azITCFHDFnQ>
- Recherche JAID, « Recherche sur les jeunes aidants », CAMPUS-CARE, 2022, <https://jaid.recherche.parisdescartes.fr/campus-care/>
- Recherche JAID, « Film Résultat Etude Campus Care », 5 avril 2023, <https://www.youtube.com/watch?v=azITCFHDFnQ>
- Université Aix-Marseille. « Séminaire : Être étudiant et aidant : quels enjeux à l'université ? » Janvier 2023. URL : <https://centrepysycle-amu.fr/etre-etudiant-et-aidant-quels-enjeux-a-luniversite/>
- Site de l'association JADE : <https://jeunes-aidants.com/mobiliser-la-societe/#focus>

## RAPPORTS

- Carac, « Baromètre « Argent et entraide familiale : où en sont les Français? » », 27 avril 2017, <https://www.carac.fr/actualites/barometre-argent-et-entraide-familiale-ou-en-sont-les-francais>
- Conseil économique, social et environnemental (Eva Escandon), « Femmes et entrepreneuriat », Les études du Conseil économique, social et environnemental, octobre 2019
- Conseil économique, social et environnemental (Dominique Joseph et Olga Trostiansky). « Crise sanitaire et inégalités de genre », Les avis du CESE, mars 2021
- Conseil économique, social et environnemental (Jeanne-Rose Evanne). « Les métiers de la cohésion sociale », Les avis du CESE, juillet 2022, [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2022/2022\\_12\\_metiers\\_cohesion\\_sociale.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2022/2022_12_metiers_cohesion_sociale.pdf)
- CREDOC & Assurance Retraite, « Enquête - Retraité et proche aidant », 2020, pp.1-114, [https://www.pourbienvieillir.fr/sites/default/files/retraite\\_et\\_proche\\_aidant\\_-\\_etude\\_ar.pdf](https://www.pourbienvieillir.fr/sites/default/files/retraite_et_proche_aidant_-_etude_ar.pdf)
- CREDOC. « Enquête - 10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression - Les solitudes en France », Les solitudes en France, édition 2020, p 22
- Défenseur des Droits et INJEP. « Trajectoire et socialisation des jeunes aidantes », Etudes et Résultats, Février 2022. p.10
- DRESS-INSEE, « Les ressources des 18-24 ans en 2014 », INSEE Analyses, n°28, novembre 2016, p.1-4
- Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques. « 9,3 millions de personnes déclarent avoir apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021 », Études et Résultats, n°1255, février 2023, pp. 1-6

- Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques. « Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées », Etudes et Résultats, n°1237, juillet 2022, pp. 1-8
- Fondation April & BVA, « Baromètre des Aidants 2015-2022 : Avancées et perspectives », août 2022, pp.1-54
- Fondation des femmes, Genre et statistiques. « Le coût des inégalités », Mars 2022, <https://fondationdesfemmes.org/dfd-content/uploads/2022/03/DFD-cout-inegalites-web.pdf>
- France Stratégie. « Rapport : Le coût économique des discriminations », Rapport, septembre 2016, [https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/19-09-2016\\_fs\\_rapport\\_cout\\_economique\\_des\\_discriminations\\_final\\_web\\_0.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/19-09-2016_fs_rapport_cout_economique_des_discriminations_final_web_0.pdf)
- INSEE. « Les variations du niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », Couples et Familles, Insee références, 2015.
- Institut des politiques publiques, « Vieillir à domicile : disparités territoriales, enjeux et perspectives », Rapport n°41, mars 2023
- Malakoff Humanis. « Observatoire des Salariés Aidants », 6 octobre 2021, <https://newsroom.malakoffhumanis.com/assets/2021-10-06-observatoire-salaries-aidants-presse-pdf-721c-63a59.html?lang=fr>
- Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Chiffres-clés – L'essentiel », édition 2022
- Nivalis Conseil. « Conciliation de la vie professionnelle et de la vie d'aidant : tous concernés », 7 octobre 2020, <https://nivalis-conseil.fr/assistante-service-social-travail-metier-prestataire-conciliation-vie-professionnelle-aidant/>
- Novartis France, « Une enquête inédite sur les jeunes aidants en France met en lumière une face invisible de l'aide, en attente de soutien. », 6 Octobre 2017, <https://urlz.fr/fnN5>
- Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise, « Baromètre OPE de la conciliation entre vie professionnelle, vie personnelle et familiale. Résultats 2018 du volet « salariés » », 2018, 47p, <http://www.observatoire-equilibre.com/wp-content/uploads/2018/06/BAROMETRE-OPE-2018-VD-VALIDJBdu280518-FOCUSUNAFdu210618.pdf>
- Petits frères des pauvres. « Baromètre solitude et isolement : Quand on a plus de 60 ans en France en 2021 », Rapport Petits Frères des Pauvres #6, septembre 2021
- Rapport Handéo/APF/JADE/AFA : Les jeunes aidants. La complexité du vécu des jeunes aidants : décrire, comprendre repérer, Handéo, 2021 (en collaboration avec émiCité)
- Sortir de l'aidance – Résultat du 1er baromètre sur les anciennes aidant-es. Avec Nos Proches, émiCité. Avril 2022.
- Syndicat CFTC. « Vie personnelle, vie professionnelle – Conciliation, équilibre ou articulation ? », novembre 2022
- UNAFAM, « Baromètre UNAFAM 2022 – Dossier de presse », [https://www.unafam.org/sites/default/files/fichiers-joints/10-2022/Unafam%20-%20Dossier%20de%20presse\\_06102022.pdf](https://www.unafam.org/sites/default/files/fichiers-joints/10-2022/Unafam%20-%20Dossier%20de%20presse_06102022.pdf)

## GUIDES

- FNCIDFF. « Femmes et monoparentalité. Le choix de l'emploi. Guide repère à destination des TPE et PME », décembre 2022
- Laboratoire de l'Égalité & Audencia. « Aidante et salariées : créer une véritable culture de l'accompagnement et du soutien. » Guide pratique pour les entreprises, mars 2023, [https://www.laboratoiredelegalite.org/wp-content/uploads/2023/04/GUIDE-DES-Aidante.s-SALARIE.E.S\\_2023.pdf](https://www.laboratoiredelegalite.org/wp-content/uploads/2023/04/GUIDE-DES-Aidante.s-SALARIE.E.S_2023.pdf)

## DOSSIERS DE PRESSE

- IPSOS & MACIF, « Dossier de presse : Aidants : le temps des solutions ? », 2020, [https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2020-09/macif\\_dp\\_aidants.pdf](https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2020-09/macif_dp_aidants.pdf)

# Contributions et remerciements

## LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL « PLAIDOYER »

Ce plaidoyer a été rédigé par l'équipe opérationnelle, en collaboration avec les membres du Collectif Je t'Aide participant au **groupe de travail thématique « plaidoyer »**. Dans le cadre de ce groupe, des réunions de travail ont été organisées, permettant aux membres de proposer leurs idées et faire leurs retours à l'équipe opérationnelle. Le Collectif Je t'Aide remercie ses membres pour leur investissement et leurs contributions.

**Corinne BENZEKRI** • Directrice Nationale de l'Action Médico-Sociale • Fondation Casip-Cojasor  
→ Membre moral

**Pascal JANNOT** • Fondateur • La maison des aidants association nationale  
→ Membre moral

**Lorène GILLY** • Responsable du suivi des politiques publiques • France Alzheimer et maladies apparentées  
→ Membre moral

**Serge COLSON** • Administrateur • France Alzheimer et maladies apparentées  
→ Membre moral

**Elisabeth RACINE** • Responsable partenariat • Union Nationale ADMR  
→ Membre moral

**Sandrine CONSTANS** • Directrice • Baluchon France  
→ Membre moral

**Angela COUTINHO** • Psychologue • VML  
→ Membre moral

**Jean-Marie FAVREAU** • Administrateur • VML  
→ Membre moral

**Sigrid JAUD** • Co-fondatrice • Les Aidantes & Co  
→ Membre moral

**Laure VEZIN**  
→ Membre physique

**Christine BONNEFOND**  
→ Membre physique

**Martin RUBIO-WIEDMAN**  
→ Membre physique

D'autres membres et partenaires du Collectif Je t'Aide ont contribué à la construction de ce plaidoyer via des relectures et partages d'analyses.

**Aurélie PIERRE-LÉANDRE** • Directrice • Handéo  
→ Membre moral

**Raphaëlle MARTIN** • Directrice de pôle « Accueil de jour et accompagnement des aidants » • Delta 7  
→ Membre moral

**Amarantha BARCLAY** • Directrice • Association nationale JADE  
→ Membre moral

**Dr. Anne MALOULI** • Gériatre • fondatrice d'Haltemis  
→ Membre physique

**Christelle EVITA** • Autrice et créatrice de podcasts sur les aidant-es

**Franck GUICHET** • Sociologue • Directeur associé • EmiCités

**Cyril DESJEUX** • Directeur scientifique • Handéo

## LES EXPERTES AUDITIONNÉES

Le Collectif Je t'Aide tient à remercier l'ensemble des expert-es interrogé.es, dont les contributions, riches et précieuses, ont permis la construction de ce plaidoyer.

- **Géraldine Dorard** • Maître de Conférences-HDR en psychologie à l'université Paris Cité, Psychologue clinicienne, co-responsable du programme JAID : Recherches sur les Jeunes AIDants en France. Auditionnée sur la question des jeunes aidant-es.
- **Lina Mechbal** • chargée de projet au Laboratoire de l'Egalité, spécialisée sur la thématique des salariées aidantes. Auditionnée sur la question de la dimension genrée de l'aide.
- **Alain Blanc** • sociologue, spécialiste de la sociologie du handicap. Son audition a été l'occasion de revenir sur ses travaux et réflexions portant sur les aidant-es.
- Des responsables syndicaux et des fédérations professionnelles
- Des expert-es du sujet **des salarié-es aidant-es**.

### Rédaction et coordination

**Morgane Hiron**

Déléguée Générale

**Amélie Morice**

Chargée de mission

**Léa Sorhouetgaray**

Chargée de plaidoyer

### Contact

**Morgane Hiron**

Déléguée Générale

[morgane@associationjetaide.org](mailto:morgane@associationjetaide.org)

07 50 70 23 02

**Florence Sabatier**

Responsable relations presse

[florence@associationjetaide.org](mailto:florence@associationjetaide.org)

06 61 41 02 98

### Conception graphique

**Jessica Richer**

[www.jessicaricher.com](http://www.jessicaricher.com)

### Le Collectif Je t'Aide remercie son partenaire



Acteur majeur de la protection sociale, paritaire, mutualiste et à but non lucratif, **Malakoff Humanis** met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année plus de 180 millions d'euros à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale autour de 4 engagements dont celui consacré à l'accompagnement des aidants. **Les aidant-es** sont en effet au cœur des engagements du groupe et les efforts se concentrent sur l'accès à l'information, l'accès à des services adaptés et/ou innovants afin entre autres qu'ils puissent trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Engagés sur la thématique des aidants depuis de nombreuses années, nous avons fait de l'accompagnement des proches aidant-es une priorité.

